



**Mémoire de l'Union paysanne présenté devant la
commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie
et des ressources naturelles**

Benoit Girouard, président Union paysanne
et Maxime Laplante, agr. Vice-président Union paysanne

C.P. 515, succ. Bureau-Chef
St-Hyacinthe, Qc.
J2S 7B8
paysanne@unionpaysanne.com

Août 2011

Préambule

Nous vous présentons ce mémoire avec des sentiments mitigés. D'un côté, nous saluons l'exercice démocratique autour de la question agricole. Toutefois, après les 740 mémoires déposés devant la Commission sur l'Avenir de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Québec (CAAAQ)...**nous croyons que tout a été dit.**

L'Union paysanne, qui a orchestré le mouvement visant à se doter d'une commission sur l'agriculture, avait déjà souligné aux différents intervenants que cet exercice arriverait trop tard pour endiguer la disparition des fermes qui allait survenir, mais qu'il fallait le faire afin de limiter les dégâts et se doter d'un avenir. Nous avons également souligné que toute hésitation allait augmenter la crise et la faire durer dans le temps.

La crise structurelle actuelle ne sort pas de nulle part, elle a été bâtie il y a 13 ans par les très mauvaises décisions prises par l'UPA, secondé par l'industrie qui gravite autour du porc et par le gouvernement péquiste de l'époque lors du Sommet des Décideurs de Saint-Hyacinthe. Même avec des décisions courageuses, nous sommes convaincus qu'une génération complète d'agriculteurs disparaîtra.

Pour limiter les dégâts et se bâtir un avenir, nous recommandons d'appliquer les décisions courageuses retrouvées dans Pronovost, St-Pierre et Ouimet! L'Union paysanne n'en démord pas, l'application des grandes propositions phares de ces trois rapports sont la clé d'un avenir pour les agriculteurs québécois et nos régions.

Trois rapports qui ont donné raison à l'Union paysanne en reprenant largement nos constats et nos propositions afin de réorienter notre agriculture. Pourtant, même si les propositions des trois rapports se sont basées sur un travail de haute qualité, nos gouvernants semblent actuellement privilégier la technique du buffet ou l'on ne pige que les éléments qui nous plaisent. Ce comportement n'est pas étranger à la montée du scepticisme face à la volonté réelle du gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec les recommandations phares formulées par la Commission Pronovost : **Réorientation des subventions agricoles, fin du monopole d'accréditation et la démocratisation de la mise en marché collective.**

Nous avons donc pris la décision de ne pas recommencer toute la réflexion que nous avons présentée devant la commission et nous redéposons intégralement les mémoires que nous avons présentés devant la commission Pronovost.

Par contre nous insisterons sur deux éléments sur lesquels nous avons eu l'occasion de travailler depuis la publication du rapport Pronovost.

Le changement est d'abord démocratique

Depuis sa fondation en 2001, l'Union paysanne est persuadée qu'une grave lacune démocratique est à l'origine d'un grand nombre des problèmes vécus en agriculture au Québec. C'est que l'on récolte lorsque l'État confie à un syndicat unique, sans contrepoids, la gestion de l'agriculture. L'UPA, réfractaire au changement, proclame que les quotas de production, les plans conjoints et l'ensemble de la mise en marché collective sont menacés si son monopole était attaqué. En fait l'UPA s'est appropriée la mise en marché collective.

À ce sujet, les propos tenus par Marcel Groleau, président de la FPLQ et ancien candidat à la présidence de l'UPA, lors de la Semaine Verte-radio du 27 mars 2010 ne peuvent être plus clair : *«**Quand on conteste le monopole de l'UPA, on conteste le monopole des plans conjoints et la mise en marché collective tel qu'on la connaît y'a pas de dissociation qu'on peut faire à ce niveau là**».....« **on ne peut pas dissocier le monopole syndical....de la mise en marché collective**»*

Or, ainsi que le démontre la situation canadienne, rien n'est plus faux. Prenons l'exemple de l'Ontario. Pas de monopole syndical agricole et pourtant, six productions sous quotas, comparativement à 5 au Québec, 22 plans conjoints, soit plus qu'au Québec. **Nous posons la question : le monopole de l'UPA ne serait-il pas plutôt un frein au développement de la mise en marché collective au Québec?** Il y a des quotas et des plans conjoints partout au pays, et ce, sans monopole agricole.

Pour l'Union paysanne, le simple fait d'abroger la loi conférant un monopole à l'UPA apporterait la bouffée d'oxygène nécessaire pour que le monde agricole reprenne son rôle d'entrepreneur et amorce les changements nécessaires. L'abolition du monopole n'abolit pas les quotas, n'abolit pas les plans conjoints, ne détruit pas les offices de producteurs ni la mise en marché collective. Ces structures existent partout au pays, indépendamment du monopole agricole.

Ce que le monopole québécois bloque, c'est la diversité d'opinion nécessaire au changement, indispensable au développement de l'innovation conditionnel à l'essor de tout secteur. L'UPA n'a qu'elle à blâmer...elle a eu les mains sur le volants, la présidence de la Financière, le contrôle absolu des plans conjoints, etc. L'Union paysanne vient de passer 10 ans à vous rappeler que les députés ont failli à leur tâche en confiant à un syndicat un contrôle qui n'a pas d'équivalent sur un secteur complet de l'économie. Des dizaines de députés nous ont raconté la blague suivante :

« L'agriculture, on n'a pas besoin de s'en occuper...l'UPA s'en occupe ». La haute direction de l'UPA a eu un contact quotidien avec le ministre ou le sous-ministre pendant des lustres. Chose inimaginable dans une société de droit.

Nous saisissons donc l'occasion, au nom de la dizaine de milliers d'agriculteurs qui depuis 40 ans ont été poursuivis pour leur cotisation syndicale ou dans le cadre des plans conjoints, de blâmer l'Assemblée nationale pour avoir livré les agriculteurs, des chefs d'entreprises, à un lobby syndical qui s'est comporté comme un despote.

Une régie neutre

La mise en marché collective fonctionne depuis trop longtemps comme une voiture avec des roues carrées. Cela en raison du monopole syndical et du manque de clairvoyance autant que d'indépendance de la régie des marchés agricoles. Son rôle qui était de veiller à ce que la mise en marché se fasse de façon ordonnée en est devenu un simple rôle de validation des coutumes syndicales. L'Union paysanne demande donc, tout comme le rapport Pronovost, au gouvernement du Québec

- de modifier le mode de nomination des régisseurs pour s'assurer de leur indépendance face au lobby agricole en situation de monopole.
- De prévoir des outils de mesure économiques afin de prouver l'amélioration des revenus des producteurs agricoles à la suite de la mise en place d'un plan conjoint dans un secteur. Autrement dit, il doit y avoir des mécanismes d'évaluation.

En somme, le changement en agriculture est possible sans tout détruire ou chambarder. L'abolition du monopole existant depuis 40 ans en est la clé de voûte. Par contre, il n'y aura pas de changement véritable si cette condition n'est pas remplie. La société québécoise, et le monde rural en particulier devant la commission Pronovost, a fait au gouvernement du Québec la démonstration claire qu'elle réclame ce changement. Ne décevez pas les attentes. Sinon la désillusion sera difficile à réparer. Mesdames, Messieurs les députés, la balle est maintenant dans votre camp. Nous avons épuisé tous nos outils démocratiques.

Paysannement vôtre,

Benoit Girouard, président Union paysanne
Maxime Laplante, agr et vice-président Union paysanne



Oser essayer ... **La liberté d'association**

Mémoire présenté
dans le cadre de la Commission sur l'Avenir de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire québécois.

Par le Conseil National de l'Union Paysanne

Par Perry Bisson
Citoyen membre de l'Union Paysanne

Saint-Hyacinthe
19 avril 2007

Concernant le monopole syndical, à l'Union Paysanne, nous avons décidé aujourd'hui de faire une présentation en dressant le parallèle entre l'organisation syndicale en agriculture et l'organisation syndicale des autres sphères d'activités au Québec.

Il est à noter que nous avons choisi de ne pas présenter d'historique de la situation afin de permettre une véritable discussion sur la situation actuelle et proposer des pistes de solutions contemporaines.

Pour commencer, il est important de rappeler à la Commission que l'accréditation d'une seule association dans le domaine de l'agriculture au Québec, tel que prévue à la loi sur les producteurs agricoles, n'existe nulle part ailleurs sur la planète. Ce que nous appelons **la liberté d'association** n'existe pas chez nous dans le monde agricole. En effet, nulle part ailleurs dans le monde démocratique l'État ne prive ses agriculteurs de la liberté d'association au syndicat de leur choix.

Au-delà des parallèles théoriques de droit dont nous reparlerons plus loin, la liberté d'association, tel que le pense l'Union Paysanne, a pour but de permettre aux différentes philosophies d'avoir droit au chapitre. C'est pourquoi, il existe différentes centrales syndicales au Québec. Cela permet à tous les discours d'être entendus et d'exister. C'est pour favoriser le libre droit de parole que la Charte des droits et libertés garantit la liberté d'association et d'expression dans notre société. Car, sans ce rapport de force, le droit de parole est plutôt limité.

Au-delà des parallèles théoriques de droit, la liberté d'association devrait être une valeur sociale reconnue dans le monde agricole du Québec comme dans toutes les autres sphères d'activités. C'est une question de principe, de philosophie afin que d'autres pistes de solutions à la crise actuelle vécue dans le monde agricole soient entendues. Ça fait plusieurs années qu'une seule piste de solutions, qu'un seul discours est envisagé et exploré. Pour l'Union Paysanne, il est évident que cela n'est venu en rien réduire les effets de la crise actuelle sur la qualité de vie des agriculteurs et de leurs familles, sur la rentabilité des fermes ou encore sur la diminution de leurs nombres. Il existe d'autres façons de faire pour organiser le syndicalisme agricole. Afin de permettre aux autres solutions d'être discutées, soutenues et appliquées, la Commission devrait les reconnaître en proposant de permettre à plus d'une accréditation syndicale d'exister.

De plus, l'Union Paysanne tient à insister sur le fait que dû à la définition d'agriculteur prévue à la loi sur les producteurs agricoles du Québec, l'actuel syndicat unique ne peut représenter l'ensemble du monde agricole, alors que ça devrait être son obligation en tant que monopole. À titre d'exemple, quand Hydro Québec a reçu le monopole, elle a aussi eu l'obligation et la responsabilité de fournir le service partout, au même tarif, même là où c'était moins rentable. Les groupes non représentés tels que les petites fermes qui n'atteignent pas le montant de 5 000 \$ de denrées commercialisées, ainsi que ceux qui pensent autrement et qui croient à un autre modèle d'agriculture doivent dorénavant être reconnus.

La définition même de la ferme québécoise méprise la fonction première de l'agriculture soit de nourrir sa famille. La loi actuelle ne reconnaît que la ferme commerciale. On exige que la ferme commercialise pour au moins 5 000 \$ par année. La valeur consommée par la famille ou encore les partenaires lorsque c'est le cas, n'est pas prise en considération. Il y a là matière à réflexion. La définition d'agriculteur devrait être autre chose qu'une colonne de chiffres dans les livres comptables d'une compagnie.

Dans les paragraphes suivants, nous ferons la démonstration qu'au niveau juridique, plusieurs principes ne sont pas reconnus ou protégés dans le système syndical tel que prévu dans la loi québécoise sur les producteurs agricoles. Donc, ce qui est bon pour les travailleurs salariés ne serait pas forcément bon pour les agriculteurs. L'Union Paysanne en doute.

Avant d'aller plus loin, l'Union Paysanne tient à réitérer son appui à la *formule Rand* dans le monde de l'agriculture. Ceci étant dit, nous croyons que le modèle du secteur de la construction peut servir d'inspiration comme piste de solutions. La loi sur l'industrie du secteur de la construction prévoit, exceptionnellement, que les travailleurs doivent être membres d'un des syndicats accrédités. Dans la même loi, il est aussi prévu qu'à tous les trois ans a lieu un vote officiel où chaque travailleur peut refaire le choix de son syndicat parmi les associations accréditées. La seule notion de liberté d'association en agriculture est à l'effet qu'aucun agriculteur n'est obligé d'être membre du syndicat unique. L'Union Paysanne croit que la liberté d'association devrait permettre de s'associer à l'intérieur de différents syndicats, selon les valeurs et les façons de faire que chacun croit juste.

Concernant le pluralisme syndical dans les autres sphères d'activités, tout salarié a le droit d'appartenir à une association de salariés de son choix. Il peut ainsi choisir le syndicat qui représentera les salariés de son entreprise. Ce qui est différent dans le monde de l'agriculture québécoise où il n'y a qu'une seule association qui confère un monopole syndical unique en son genre. Il est temps que ça change.

Nous allons maintenant aborder le mode de sélection prévu afin que les salariés puissent faire le choix de leur syndicat. Lorsqu'une association veut obtenir une accréditation, ce sont des employés du Ministère du travail qui sont mandatés pour voir au bon déroulement du processus tel que prévu dans la loi. Cette façon de faire assure une neutralité aux agents d'accréditation. En agriculture, la Régie doit définir le processus. Elle doit aussi voir à le faire respecter et finalement en analyser les résultats. Nous croyons être loin de la neutralité engendrée par la façon de faire dans les autres secteurs d'activités au Québec.

Lorsqu'une démarche est initiée dans un milieu de travail, l'employeur visé doit transmettre sans délai une copie de cette liste à l'association requérante, en afficher une copie bien en vue dans le milieu de travail et une autre doit être envoyée à l'agent d'accréditation. Le tout étant clairement prévu dans le code du travail.

Lors de la crise dans la production acéricole, l'Union Paysanne a officiellement initié une démarche afin d'obtenir cette liste auprès de la Régie. Cette dernière a refusé de nous fournir la liste des acériculteurs reconnus et nous a référé à l'Union des Producteurs Agricoles (UPA). Dans la même ligne d'idée, il nous est impossible depuis notre fondation d'avoir accès à la liste des agriculteurs au Québec. Les responsables de la loi d'accès à

l'information au MAPAQ nous ont refusé l'accès à cette liste prétextant que seul le syndicat accrédité y a droit. Voilà une démonstration évidente du flagrant manque de la Régie lorsqu'il s'agit d'assumer ses responsabilités de façon efficace et neutre.

Au niveau de la représentation de la majorité prévue dans la loi sur les producteurs agricoles, c'est la Régie qui est maître d'œuvre. Aucun mécanisme n'est prévu pour garantir l'application de la majorité absolue. Ce qui est pourtant le cas dans le code du travail.

Lors du référendum de 1972, concernant l'accréditation de l'UPA. C'est avec 74% des voix des agriculteurs que l'UPA prétend avoir gagné. Cette statistique n'est pas reconnue par l'Union Paysanne. Remettons tous les chiffres dans leur contexte. Nous attirons maintenant votre attention sur le tableau suivant;

Tableau des résultats du référendum sur le monopole syndical de 1972

Nb d'agriculteurs enregistrés pour le vote :	51 160	100%
Nb d'agriculteurs qui n'ont pas voté :	15 384	30,3%
Nb de votes exprimés :	35 776	69,7%
Nb de votes exprimés :	35 776	100%
Bulletins rejetés :	1 543	4,32%
Bulletins valides :	34 233	95,68%
Bulletins valides :	34 233	100%
Bulletins favorables :	25 328	74%
Bulletins défavorables :	8 905	26%

Si on compare la première ligne du tableau avec l'avant-dernière ligne, on se rend compte que ***moins de la moitié*** des agriculteurs ***reconnus et enregistrés*** ont voté en faveur du monopole. C'est-à-dire que sur les 51 160 agriculteurs ***enregistrés*** au ministère de l'Agriculture, seulement 25 328 se sont prononcés en faveur du monopole, **ce qui représente 49,5% des agriculteurs enregistrés**. Le chiffre de 74% avancé par l'UPA correspond à la proportion de bulletins favorables parmi les bulletins valides. C'est-à-dire que sur 35 776 votes exprimés, 1 543 ont été rejetés (bulletins blancs, etc.), ce qui laisse 34 233 bulletins valides. De ceux-là, 8 905 étaient défavorables au monopole et 25 328 étaient favorables, voilà d'où vient le 74%.

Autres points importants, c'est justement cette notion d'agriculteurs reconnus et enregistrés qui a permis d'écarter un minimum de 25 000 fermes paysannes du nombre. Donc, si on compare le nombre de votes en faveur du monopole (25 328) avec le nombre total d'agriculteurs au Québec (autour de 75 000 à l'époque), la proportion en faveur du monopole descend au tiers.

Nous croyons donc qu'il faut relativiser la croyance qui veut que le monopole syndical a fait l'affaire de la majorité des agriculteurs. **La majorité absolue des agriculteurs enregistrés pour le vote n'a même pas été obtenue**. Nous croyons que la régie n'a pas fait ses devoirs adéquatement. Elle a échoué face à la responsabilité qu'elle a de bien définir la manière dont le caractère représentatif prévu à la loi serait évalué.

Voilà une autre démonstration qui prouve qu'il est important de mieux encadrer le mécanisme d'accréditation en place afin de garantir que tous les principes et valeurs de la démocratie seront respectés. Plus de trente-cinq articles organisent et garantissent ces principes dans le code du travail alors que seulement quelques paragraphes y font vaguement allusion dans la loi sur les producteurs agricoles.

Pour conclure notre volet sur les comparatifs juridiques, nous aborderons maintenant l'obligation de représentation pour tout syndicat dûment reconnu par le Ministère du travail. Dans le code du travail, il est prévu que le Ministère offre un soutien au salarié lorsqu'il considère être mal représenté par son syndicat. Aucun mécanisme similaire ne se retrouve dans la loi sur les producteurs agricoles au Québec. Il s'agit, encore là, d'un pouvoir démesuré accordé au monopole syndical car lorsqu'ils croient être mal représentés par leur syndicat, les agriculteurs doivent assumer seul leur défense sans aucun soutien technique, juridique ou financier.

Les problèmes de représentation devant la Régie des marchés agricoles sont criant et actualisent le réel déficit de démocratie. Lorsqu'on s'adresse à la Régie des marchés pour obtenir des renseignements sur les dispositions légales, elle nous réfère souvent aux fédérations de l'UPA, évitant ainsi d'assumer ses propres responsabilités. De plus, les assemblées des fédérations et des offices se tiennent souvent le même jour et au même endroit. La Régie ajoute même que « **les décisions qui peuvent être prises par le conseil d'administration de l'office peuvent être prises par les administrateurs du Syndicat** ». En somme, pour les gens du milieu, **le syndicat agricole et l'entreprise gérant la mise en marché, c'est du pareil au même**. Les agriculteurs mécontents d'un plan conjoint ou en litige avec l'office de producteurs se retrouvent tout simplement sans représentation, donc sans défense devant la Régie.

De plus en plus d'agriculteurs ne se sentent plus représentés par ce syndicat unique, car avec les années, ce monopole a engendré un pouvoir et un contrôle abusif de l'UPA sur les politiques agricoles, sur la mise en marché de la production agricole et sur l'ensemble du monde rural. À travers le Ministère de l'agriculture, de la Financière agricole, de la Commission de Protection du Territoire Agricole, de la Régie des marchés, des coopératives agricoles, des plans conjoints de mise en marché, des instituts de recherche agricoles obligatoires dans chaque MRC, des prélèvements obligatoires, l'UPA se comporte davantage comme un patron qui veut faire performer son entreprise ou encore tel un gouvernement qui veut assurer son pouvoir plutôt que comme un véritable syndicat dévoué à la défense de tous ses membres, surtout les plus menacés.

Voici un exemple flagrant et odieux du manque d'obligations de représentation dans lequel l'UPA a réussi à cadenasser les agriculteurs et cela avec la bénédiction des différents gouvernements depuis plusieurs années.

On peut parler désormais non seulement de partenariat ou de cogestion du syndicat unique avec le gouvernement et l'industrie, mais bel et bien de véritable collusion et complicité ainsi que d'une usurpation du pouvoir public. C'est au MAPAQ, non pas à l'UPA, de représenter le gouvernement et de voir aux intérêts des citoyens.

Beaucoup de citoyens et de producteurs jugent excessif et inacceptable ce pouvoir que détient désormais l'UPA sur l'État lui-même. Le Québec a choisi des valeurs sociales pour organiser le syndicalisme sur son territoire. Le syndicalisme québécois en agriculture ne devrait pas être différent. Il doit être similaire aux autres secteurs d'activités dans l'ensemble de son organisation et de son mode de fonctionnement pour ainsi adhérer à ces valeurs sociales.

Il faut briser le monopole syndical car, comme dans tous les monopoles connus, ses intérêts corporatifs passent avant tous les autres intérêts. Que ce soient les intérêts de la population ou encore les intérêts de ses propres membres.

Le monopole syndical en place dans l'agriculture québécoise ne fait pas exception. L'UPA n'a jamais cessé de se renforcer, de se protéger et de s'enrichir au détriment de ses membres, de leur appauvrissement et même de leur disparition. Au risque de nous répéter, aucun état démocratique dans le monde ne favorise un tel monopole.

Voilà pourquoi, l'Union Paysanne souhaite à la Commission tout le courage nécessaire afin qu'elle recommande que l'organisation syndicale dans le domaine de l'agriculture au Québec se démocratise et permette autant d'accréditations syndicales que les agriculteurs le souhaiteront. Le monopole syndical prévu à la loi sur les producteurs agricoles a suffisamment causé de torts à la société québécoise pour qu'on l'abolisse sans plus tarder.

Nous avons consciemment choisi de ne pas soumettre à la Commission des recommandations point par point des lacunes énumérées car cette liste n'est pas limitative.

Dans le but que soit mis en place une autre façon de faire afin d'assurer une liberté d'association démocratique pour tous les genres et types d'agriculteurs permettant ainsi une défense pleine et entière digne d'un syndicalisme responsable ayant comme obligation la défense de ses membres devant les différentes instances du monde agricole, voici les recommandations que l'Union Paysanne propose à la Commission :

- **Que la Commission retienne comme principale piste de solutions la fin du syndicat unique en agriculture au Québec.**
- **Que la Commission recommande d'élargir la définition d'agriculteur pour inclure la valeur marchande de toute production, qu'elle soit consommée par la famille ou encore par les membres d'un collectif d'exploitant.**
- **Que la Commission recommande la supervision du processus de votes pour exprimer le choix des agriculteurs concernant leur syndicat soit régi par un organisme neutre autre que la Régie.**

En guise de conclusion, l'Union Paysanne tient à remercier tous les commissaires, la Commission et ses employés de l'attention marquée qu'ils portent et porteront à notre mémoire.

MÉMOIRE UNION BIOLOGIQUE PAYSANNE

**PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE
L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC**

26 MAI 2007



Introduction

La production biologique de par le monde connaît non seulement un succès d'estime, mais également un succès économique. La plupart des pays occidentaux parlent de taux de croissance variant entre 10 et 30% annuellement sur leur marché intérieur. Les chiffres sont d'ailleurs éloquentes : 31 millions d'hectares en culture biologique de par le monde et 40 milliards en vente au détail.¹

Perçu au tout début comme une production marginale et de niche, le bio effectue des percées de plus en plus importantes au sein même des réseaux de grande distribution, ce qui lui confère une vitrine importante auprès des consommateurs. Les épouvantails agités par ses détracteurs semblent désormais du passé. Des chercheurs danois dévoilaient lors d'une rencontre organisée par la FAO qu'un basculement vers le bio de la moitié des exploitations agricoles des régions exportatrices de produits alimentaires en Europe et en Amérique du Nord d'ici 2020 n'aurait pas d'effets négatifs importants sur la sécurité alimentaire des pays de l'Afrique subsaharienne. C'est la toute première étude du genre et qui confirme la vitalité de l'agriculture biologique.²

Politique agricole

Ce portrait n'est pas le fruit du hasard, mais bien le résultat d'effort parfois individuels et parfois concertés afin de développer l'agriculture biologique, souvent à contre-courant. Il faut d'ailleurs saluer les défricheurs qui se sont battus seuls. Aujourd'hui, nombre de pays ont mis sur pied des politiques adaptées et spécifiques au secteur biologique pour se garantir des avantages concurrentiels et environnementaux non négligeables.

Les pays à l'avant-scène de ce dossier sont généralement européens et améliorent constamment leurs politiques les uns par rapport aux autres pour favoriser leur agriculture biologique et se conférer un positionnement stratégique. Le dernier en lice est la France qui, en juin 2003, énonçait ses intentions futures quant au développement de son agriculture biologique dans un rapport de 150 pages. Ce rapport tissait 15 mesures phares de développement souhaité, comme :

- Mesure 1 :.....*donner un message des pouvoirs publics en faveur de l'agriculture biologique, qui tiendra notamment à la positionner comme l'une des composantes de l'agriculture française.*
- Mesure 2 :.....*l'harmonisation des aides publiques à l'agriculture biologique et notamment des aides au maintien.*
- Mesure 7 : *Favoriser l'intégration de l'agriculture biologique dans toutes les structures*

existantes : syndicales, techniques, offices, ...etc.

- Mesure 9: Garantir l'agriculture biologique des OGM par la notion de seuil et définir les responsabilités en cas de dépassement de ce seuil.
- Mesure 11 : *Redéployer de véritables moyens pour la recherche sur les grandes problématiques identifiées de l'agriculture biologique.*
- Mesure 12: *...Tenir compte de l'agriculture biologique comme une des solutions envisageable dans les zones sensibles comme les périmètres de captages, les parcs régionaux ou nationaux, les zones de montagnes, etc.*
- Mesure 13: *Rendre obligatoire dans toutes les formations agricoles un module présentant l'agriculture biologique en France, en Europe et dans le monde.*
- Mesure 15: *Revoir les sanctions à la hausse pour les personnes qui ne respectent pas la réglementation.*

C'est un exemple parmi d'autres puisque l'ensemble des pays européens ont des politiques contenant des mesures variées allant de prime à l'hectare, prime de soutien, remboursement de certification, coordination de la filière agricole aux intérêts de l'agriculture biologique, etc.

En des mots simples., les européens ont un plan, du financement et de la volonté politique, ce qui fait totalement défaut au Québec comme au Canada.

La Commission européenne elle-même, afin d'encourager le développement de l'agriculture biologique, a présenté en 2004 une communication intitulée « **Plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques** ». Elle reconnaissait dans ce document que ce secteur joue un rôle important dans la Politique Agricole Commune. Pour cela il est, selon elle, essentiel de définir clairement les principes et objectifs de l'agriculture biologique au niveau européen, de garantir la fiabilité des systèmes d'inspection des fermes biologiques, et de surmonter les dysfonctionnements du marché dus aux standards et logos privés.

En des mots simples., les européens ont un plan, du financement et de la volonté politique, ce qui fait totalement défaut au Québec comme au Canada.

Le tableau à la page suivante est tiré du rapport au Ministre Raffarin et il met en lumière les aides apportées (**en Euro**) à l'agriculture biologique. Les aides sont en fait des primes à l'hectare.

Tableau de comparaison des aides à l'agriculture biologique dans les différents pays de l'Union Européenne en 2001. (En euro/par hectare)

C = Conversion M = Maintient

Type de culture		Allemagne	Autriche	Belgique	G-B Moyenne sur 5 ans	Italie Emilie Romagne	Espagne	France Moyenne sur 5 ans	Suède
Prairies	C*	128 à 205	160 à 251	297	112	156	105 à 150	107	55
	M*	102 à 153	160 à 251	174	0	142	105 à 150	0	55
Grandes Cultures	C*	128 à 205	327	181	144	156	92 à 135	244	141 à 240
	M*	102 à 153	327	116	0	142	92 à 135	0	141 à 240
Céréales	C*	128 à 205	327	181	144	156	92 à 135	244	142
	M*	102 à 153	327	116	0	142	92 à 135	0	142
Oléagineux	C*	128 à 205	327	181	144	156	92 à 135	244	240
	M*	102 à 153	327	116	0	142	92 à 135	0	240
Légumes	C*	358 à 511	509 à 654	930	144	390	258	305	545
	M*	179 à 256	509 à 654	744	0	355	258	0	545
Vignes	C*	614 à 971	799	rien	144	625	228	457	
	M*	511 à 716	799		0	568	228	0	
Cultures Pérennes	C*	614 à 971	799	842	144	625 à 750	119 à 364	701	818
	M*	511 à 716	799	744	0	568 à 682	119 à 364	0	818

Les mesures économiques énoncées à la page précédente ne décrivent évidemment pas l'ensemble des subsides accordés au secteur biologique européen. La République tchèque, le Luxembourg, la Suisse, la Finlande ont également des subventions accordées à leur secteur biologique, parfois de façon directe (prime à l'hectare) ou indirectes (subventions aux établissements scolaires qui offrent des programmes en agriculture biologique).

Plus près de chez nous, les américains se sont lancés également dans les subventions au biologique. Dans ce qu'ils ont appelé le « National Organic Program », ils déboursent 1 million de dollars pour défrayer les coûts de la certification biologique dans 15 états américains (Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, Nevada, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhodes Island, Utah, Vermont, West Virginia, et Wyoming). Les coûts sont remboursés aux producteurs jusqu'à hauteur de 75% sans excéder 500\$.

ET LE QUÉBEC LUI?

Actuellement la situation du Québec n'est guère comparable au reste des pays développés. La Table filière biologique, dans son plan stratégique 2004-2009, souhaitait voir tripler le nombre de fermes certifiées biologiques d'ici 5 ans. Nous savons désormais que ce ne sera pas possible car un beau plan...sans argent, ni appui de tout le milieu, demeure un beau plan.

Ce plan aurait dû être appuyé entre autres par ***Le Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique***⁴ mais avec un seul petit million de dollars, ce programme ressemble à une boîte à outils sans outil. Ce programme amorcé en 2002 par le MAPAQ s'ouvre sur trois axes :

- ♦ *Appui au système de certification, à la surveillance et au contrôle de l'appellation biologique pour l'ensemble des produits biologiques exportés et vendus au Québec*
- ♦ *Appui au transfert du savoir-faire dans les entreprises agricoles (accès à l'information, réseautage, support technique, accroissement de la recherche et du transfert technologique*
- ♦ *Appui à la mise en marché adaptée (structuration et organisation).*

L'axe numéro 1 est en fait un partenariat public-privé honteux puisque cet argent ne va que compléter les montants prélevés sur la certification de chaque agriculteur biologique afin de faire fonctionner le CAAQ. D'ailleurs dans son rapport annuel 2003 le CAAQ écrit :

« Il est donc important de réaliser que le milieu privé finance le système québécois de contrôle de l'appellation biologique à la hauteur de 75%. Que le gouvernement demande aux exploitants d'augmenter cette proportion alors que le secteur est en bonne voie d'atteindre son plein potentiel, nous semble a priori contre-indiqué. Au contraire, l'appui financier du gouvernement devra sensiblement augmenter parce que, dans ce cas précis, les investissements publics jouent un rôle d'effet de levier qui est bénéfique à toute la société québécoise et notamment aux régions. »

Pour les 2 autres axes, ce sont des subventions indirectes et qui, de plus, s'adressent aux groupes d'entreprises et intervenants du secteur biologique et non directement à l'agriculteur. Beaucoup de producteurs se plaignent de leur rigidité et trouvent difficile de s'organiser, évidemment à leurs frais.

Dans ce dossier, soulignons que les deux associations en place : l'Union biologique paysanne affiliée à l'Union paysanne (140 membres) et la Fédération d'agriculture biologique du Québec (150 membres) affiliée à l'UPA ne représentent pas à eux deux la moitié des agriculteurs biologiques du Québec estimés à 1000. Cette constatation ne facilite pas l'accès à la subvention qui, je le répète, est réservée aux groupes.

La grande faiblesse du modèle québécois en ce qui concerne l'agriculture biologique **et en réalité de ne pas avoir de plan directeur soutenu financièrement et politiquement** qui engloberait l'ensemble du milieu agricole afin de faire de l'agriculture biologique une priorité. Tous les ministres de l'Agriculture se sont gargarisés de bio et de terroir en refusant de voir que le modèle agricole actuel ne laisse aucune place à ces secteurs.

LE MODÈLE AGRICOLE BIOLOGIQUE!

Si nous regardons l'ensemble des subventions ou programmes agricoles actuellement mis en place par les gouvernements fédéral et provincial, peu sont accessibles aux fermiers biologiques et la raison en est fort simple.

Le modèle de ferme sur lequel s'appuie le biologique depuis son éclosion est un modèle de ferme en polyculture-élevage et, en général, de petite taille. Encore aujourd'hui, la majorité des fermes biologiques ne comptent qu'une quarantaine d'acres et souvent encore moins en culture. Ce modèle vient littéralement en contradiction avec le modèle d'agriculture spécialisée et compartimenté des années 50 et le peu d'évolution de l'agriculture biologique au Québec depuis 15 ans en fait foi.

Ce modèle les exclut des traditionnelles subventions reliées à la production de volume, aux assurances stabilisation et assurances récolte, ce qui les désavantage par rapport aux producteurs conventionnels.

Les exemples existent à tous les niveaux et découragent bon nombre d'agriculteurs ou de futurs agriculteurs biologiques. Nous en présenterons un seul : l'exigence quant à l'utilisation de semences de grain généalogique de type enregistré ou certifié dans les conditions d'admissibilité aux programmes d'assurance de la Financière Agricole. Cette filière n'offre que très peu de variétés certifiées biologiques, et ne garantit pas l'absence totale de contamination par des semences d'adventices face auxquelles les producteurs biologiques sont beaucoup plus

vulnérables que leurs homologues conventionnels.

Les normes de certification biologique exigent des producteurs la recherche de semences biologiques et de semences adaptées en tout premier lieu dans leurs critères de sélection des semences. Les marchés de grains biologiques exigent quant à eux la totale absence de contamination par des OGM dans les lots transigés. Le Québec est la seule province canadienne soumise à ce traitement qui désavantage les producteurs biologiques utilisant des semences mieux adaptées à leur pratique.

Très peu de travail a été fait dans ce domaine pour adapter les programmes aux réalités des producteurs biologiques mais le contraire est plutôt vrai. En terminant l'Union biologique paysanne ne demande pas d'adapter les programmes existant à l'agriculture biologique...au contraire nous souhaitons développer notre secteur par nous-mêmes, mais il est nécessaire de faire la démonstration du peu de place que nous avons.

CHANGER LE MODÈLE

L'agriculture n'est pas une activité comme les autres et jouit d'un statut particulier car elle nourrit les gens, une collectivité, et même une nation. De plus elle façonne le territoire, utilise ses ressources et anime des collectivités entières autour de ses activités.

En ce sens l'Union biologique paysanne, au même titre que l'Union paysanne, répète que l'agriculture à 3 fonctions :

- **(Fonction bio alimentaire)** L'approvisionnement de la population en quantité et en qualité
- **(Fonction agro-alimentaire)** La protection des ressources
- **(Fonction socio territoriale)** L'occupation décentralisée du territoire

En considérant l'ensemble de ses composantes, l'agriculture revêt un caractère plus social qu'économique ce qui justifie pour l'État le droit d'intervenir car c'est **le droit de nourrir** de façon responsable qui est en jeu. Au Québec, l'UPA, par son lobby actif, a galvaudé le sens et confiné les agriculteurs dans un rôle économique coupé du reste de la population : **le droit de produire**. Cette loi a été très dommageable et préjudiciable pour la population comme pour les agriculteurs, nous faisant reculer très loin dans notre relation avec la société civile.

Les agriculteurs biologiques ont l'habitude de travailler en proximité avec la population et ce depuis longtemps. Nous avons probablement vu mieux que les autres la population **reprendre conscience** de l'importance de l'agriculture. Cette prise de conscience s'est exprimée depuis 5 ans par l'implication grandissante des citoyens qui disent aujourd'hui ce qu'ils souhaitent voir dans les campagnes.....entre autres du bio. Et pourtant nos décideurs politiques et syndicaux n'ont rien vu passer.

Le bio ...à l'avant-garde ou à la traîne?

Il est temps de réaliser que ***l'agriculture change en ce moment*** et qu'il est nécessaire au Québec, peut-être plus qu'ailleurs de se réapproprier nos outils collectifs afin de prioriser une autre agriculture ***au lieu de bêtement recopier les anciennes structures déjà en crise à l'heure où l'on se parle.***

Les plans conjoints actuels assujettissent l'agriculture biologique aux lois de la vieille agriculture sans distinction de modèle. Faisant passer l'agriculture biologique comme une simple forme d'agriculture comme les autres, un créneau, une niche, une appellation...ce qui est faux.

En exemple, les primes accordées au secteur sous gestion de l'offre dans le bio (lait et acéricole) sont intéressantes, mais insuffisantes en vertu du coût des quotas qui ne remplissent pas leurs promesses en sur-endettant les fermiers. La prime est inexistante pour le secteur des œufs et de la volaille, laissant aux agriculteurs le soin de payer la facture du quota sans soutien ni reconnaissance aucune.

De plus il y a depuis l'arrivée de l'Union paysanne une frénésie inexplicable à l'UPA pour les plans conjoints et nouveaux règlements en tout genre et qui tentent par le fait même d'incorporer l'agriculture biologique au système.

Les plans conjoints actuels assujettissent l'agriculture biologique aux lois de la vieille agriculture sans distinction de modèle.

Le dernier de la liste concerne l'agneau lourd et oblige le secteur biologique, même s'il n'a aucune parenté avec le système de mise en marché conventionnelle, à se plier aux exigences de la fédération des producteurs d'agneaux du Québec. Nous avons consulté la quasi-totalité des 10 producteurs d'agneaux biologiques du Québec qui font d'ailleurs partie de notre organisation et ce plan conjoint est inacceptable. Nous en avons fait part à la Régie des Marchés ***qui n'a même pas daigné nous faire parvenir un accusé réception et encore moins sollicité notre point de vue en audience.*** Finalement, nous avons vu apparaître le règlement final incorporant le secteur biologique sans distinction. Par des décisions aussi arbitraires et sans fondement, la Régie des Marchés perpétue ainsi une croyance populaire qu'elle est en réalité à la solde de l'UPA pour légaliser simplement ses démarches.

Nous ne souhaitons pas aller plus de l'avant dans la critique du modèle agricole de l'UPA; nous laisserons à l'Union paysanne le soin de décortiquer plus avant ce sujet et nous nous concentrerons sur le biologique.

PLUS DE SUBVENTIONS???

Dans toute cette course mondiale aux subventions, les producteurs biologiques ont été longtemps les enfants pauvres du système. Notre organisation ne souhaite pas aujourd'hui renverser cette situation qui est à notre sens de toute façon vouée à l'échec. ***Nous ne voulons en aucune façon copier le système issu des années 50 qui traîne à se moderniser et nuit au développement d'une agriculture écologique et viable à tous les niveaux : social, environnemental et économique.***

Les subventions

- gonflent artificiellement les prix
- maintiennent les agriculteurs dans un état de dépendance
- créent des situations de concurrence déloyale à travers le globe
- empêchent les agriculteurs qui sont également des citoyens de se responsabiliser face aux problématiques de financement l'État.

Évidemment, le problème n'est pas réglé sur le terrain tant que des pays continueront de subventionner fortement leur agriculture et que les industriels ne fixeront pas un prix décent pour les denrées alimentaires. Nous pensons également que le soutien de l'état relié à des fonctions sociales ou environnementales peut être acceptable dans l'éventualité où il y a acceptabilité par la société civile.

Mais vers où se tourner? Les industries en situation de monopole refusent de payer un juste prix et le poids des agriculteurs n'y change rien. Les propos de Pietro Satriano en 2004, vice-président exécutif des Marques Loblaw limitée, illustrent bien les pires craintes des agriculteurs biologiques : ***Loblaw se fixe également comme objectif de vendre ses produits bios à des prix équivalents à ceux des produits conventionnels.***

Dans ces conditions, les raisons qui ont amené des agriculteurs à faire une conversion ou à démarrer en agriculture biologique (idéologique et économique) seront-elles toujours valables face aux pressions de l'industrie, si les attraits économiques se réduisent? Y a-t-il des propositions intermédiaires qui pourraient soutenir le développement d'une agriculture durable biologique, et revitalisante pour les régions?

QUOI FAIRE?

Après ce court portrait qui pose un regard sur le passé et le présent, nous souhaitons formuler des idées pour le futur. Tout en sachant que l'agriculture est chose complexe, nous pensons qu'il est possible de changer les choses s'il y a une volonté politique. Les citoyens québécois ont à notre avis d'ores et déjà énoncé leur vision pour une agriculture plus verte, écologique, biologique, humaine, souveraine et santé. Il ne reste qu'à la classe politique à être prête à affronter le lobby de l'UPA et de l'agro-industrie afin de reprendre en main les ressources naturelles que sont l'agriculture, la foresterie et également bâtir une économie profitable à la ruralité.

Propositions

- Nous souhaitons que des changements majeurs s'effectuent au MAPAQ afin qu'il reprenne son rôle de maître d'œuvre de l'agriculture et qu'il cesse de livrer en pâture les agriculteurs à l'UPA et au Ministère de l'environnement.
- Permettre la multifonctionnalité des usages sur les terres agricoles en lien avec les besoins de protection du territoire.
- Développer une première politique agricole en lien avec la société civile.
- Nécessité de réécrire la loi sur **Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.**
- Promouvoir la souveraineté alimentaire à condition d'accepter celle des autres. **(Il est indécent à notre avis de fermer nos frontières pour des produits X tout en envahissant des marchés extérieurs avec des produits Y souvent fortement subventionnés. La souveraineté alimentaire à sens unique est une hypocrisie de pays riches acceptant de déposséder des paysans ailleurs sur le globe.)**
- Défendre **le droit** à la gestion de l'offre.
- Modifier la gestion de l'offre afin qu'elle protège une plus large partie de l'agriculture québécoise par des mesures qui incluraient les jeunes, le biologique, les régions et la petite ferme.
- Remettre la gestion des quotas entre les mains d'un comité multipartite formé de l'état québécois, des différentes organisations syndicales agricoles et de la société civile.
- Il faut décapitaliser les quotas et leur redonner une fonction plus sociale qu'économique afin qu'ils jouent vraiment leur rôle de gestionnaire de la production alimentaire et de bassin pour la relève.

- Modifier la Loi sur la mise en marché des produits agricoles afin de donner préséance à la vente à la ferme sur les plans conjoints dans le cas où elle est directe avec le consommateur. **Voilà à notre avis une mesure phare** qui permettrait en bout de ligne de revitaliser les régions et le commerce local.
- Adopter des mesures pro-vente à la ferme :
 - A. Hors-quota plus élevé (par exemple 500 poulets)
 - B. Autorisation de la vente de lait cru à la ferme
 - C. Développer un permis de transformation léger et peu coûteux
 - D. Permettre l'abattage à la ferme dans des conditions légères et peu coûteuses (par exemple sur le modèle français de celui de la poule de Bresse)
 - E. Diminution des tonnes de papiers administratifs destinés aux tablettes
- Rendre la raison (chose impossible mais intéressante) aux ayatollahs des microbes, du tout propre et de la sécurité alimentaire qui actuellement font du Québec un lieu quasi sectaire en regard des pratiques alimentaires et agricoles du reste du globe pour quiconque a voyagé. **(en exemple interdiction du lait cru pour le consommateur qui est permis un peu partout ailleurs dans le monde, confinement des oiseaux seulement au Québec, possibilité de vendre ses œufs à la ferme, de les servir aux clients du gîte, mais interdiction de les utiliser dans le cadre d'un permis de préparation générale ou de restauration, etc, etc, etc.**
- Nécessité d'avoir une loi qui permettrait à tout agriculteur, biologique ou non, de poursuivre en cas de contamination OGM, de pesticides ou d'herbicides.
- Redonner préséance aux coopératives sur les plans conjoints.
- Rétablir la liberté d'association syndicale **(comme partout ailleurs sur la planète)**
- Établir une seule cotisation syndicale par ferme et non par propriétaire. **(Cela permet à l'UPA de cotiser chaque propriétaire de ferme, bien souvent la femme du couple, contrairement à une seule cotisation par ferme ailleurs au Canada et dans le monde. C'est leur interprétation de l'équité salariale!**
- Nous proposons que les premiers 500\$ de certification soient remboursés pour les agriculteurs biologiques du Québec à compter de la pré-certification et ce dès 2008. (Dans le rapport annuel du CAAQ de 2002 il est noté que : **«En 2002, ceux-ci (les exploitants biologiques) ont déboursé globalement autour de 940,000\$ en frais associés directement ou indirectement à la certification de leurs produits»**; Avec ces chiffres, il nous est possible d'estimer la contribution gouvernementale à la certification pour 2008 à environ 500,000\$.)
- Nous demandons que l'on maintienne le CAAQ pour la gestion intégrale unique de la certification biologique. **(nous croyons que l'incorporation prévue du secteur biologique au CARTV affaiblira la surveillance de la certification et surtout confinera l'image du bio à celui d'une niche tandis qu'il doit jouer le rôle de ferment afin de renouveler la pratique agricole en entier.)**

Bibliographie

- 1- :The World of Organic Agriculture: Statistics and Emerging Trends 2007-IFOAM**
- 2- :Associated Press (AP) Nicole Winfield
06/05/2007 09h29**
- 3- : L’agriculture biologique en France; vers la reconquête d’une première place européenne, Martial Saddier, juin 2003, rapport au Premier ministre Jean-Pierre Raffarin**
- 4- : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/Programmes/agrbiologique.htm>**

Mémoire de l'Union paysanne



UNION PAYSANNE
L'Alliance de la Terre et de la Table

présenté devant la commission sur l'avenir de l'agriculture

Août 2007

Il nous fait plaisir de vous présenter ce mémoire, non pas que nous soyons heureux de la situation dans laquelle se trouve notre agriculture mais plutôt d'oser croire que le Québec puisse vivre une véritable révolution de son agriculture. Car nous parlons ici effectivement d'une révolution, encore plus forte que la venue du tracteur ou l'utilisation des pesticides.

En effet, si l'agriculture a subi plusieurs changements depuis une soixantaine d'années, qu'il s'agisse de mécanisation, de technologie comme l'ordinateur ou le GPS, de biotechnologie comme les OGM ou encore de l'irradiation des aliments, aucun de ces changements n'a su améliorer la situation financière des fermiers. Au contraire, le revenu net des fermes continue de s'enliser. En parallèle, l'industrialisation de l'agriculture a entraîné un cohorte de pratiques de moins en moins tolérables autant pour l'environnement que pour la population.

L'exercice de réflexion entrepris dans le cadre de cette commission n'a pas de précédent récent au Québec. Même les commissions Héon et April respectivement des années 50 et 60 n'avaient pas cette ampleur et n'ont jamais abouti à une politique agricole. Nous croyons également fermement qu'un véritable changement de cap doit passer par une réflexion populaire et sortir des cercles habituels.

Il va de soi que nous soumettrons aussi des propositions de changements. La critique seule n'est rien si elle n'est pas accompagnée de pistes de solutions. D'autre part, tel que formulé dans notre demande d'Etats généraux, le débat entourant l'agriculture touche nécessairement celui de l'alimentation et du territoire.

Table des matières

1 -Le modèle

- ⌘ 1-A) Industrialisation et Gestion de l'offre
- ⌘ 1-B) analyse et critique des plans conjoints
- ⌘ 1-C) Plans conjoints versus coopérative
- ⌘ 1-D) Quota
- ⌘ 1-E) Comment changer le modèle - Piste de solutions

2 -Financement de l'agriculture

3- L'imputabilité, la démocratie et l'information

4- L'occupation du territoire et la protection du territoire agricole

5 -Politique agricole

6- Le syndicalisme agricole

Conclusion et résumé

Annexe 1 Extraits du cahier de charge suisse

Annexe 2 Organigramme de planification stratégique pour la mise en place d'une politique agricole. (Élaboré par Gilbert Guérin)

1- Le modèle

1-A Industrialisation et gestion de l'offre

Dans les années cinquante, avec la commission Héon, le Québec a délibérément pris l'orientation d'une agriculture commerciale, qui a évolué vers une forte tendance à l'exportation. Cette orientation s'est faite sur la base de croyances véhiculées à l'époque par l'UCC et la Coop fédérée, qui ont d'ailleurs remis un rapport conjoint devant la Commission Héon. Un modèle productiviste s'est alors mis en place, selon le mythe que les fermes devaient devenir commerciales pour améliorer le revenu des fermiers. Nous parlons de mythe car les deux tableaux qui suivent démontrent:

1- que l'augmentation du revenu brut est allée de pair avec une diminution du revenu net des fermes.

2- que plus la ferme augmente ses superficies, moins elle en retire des bénéfices financiers.

Tableau 1 : Variation du Revenu Brut et du Revenu net

Source: National Farmers Union-Canada

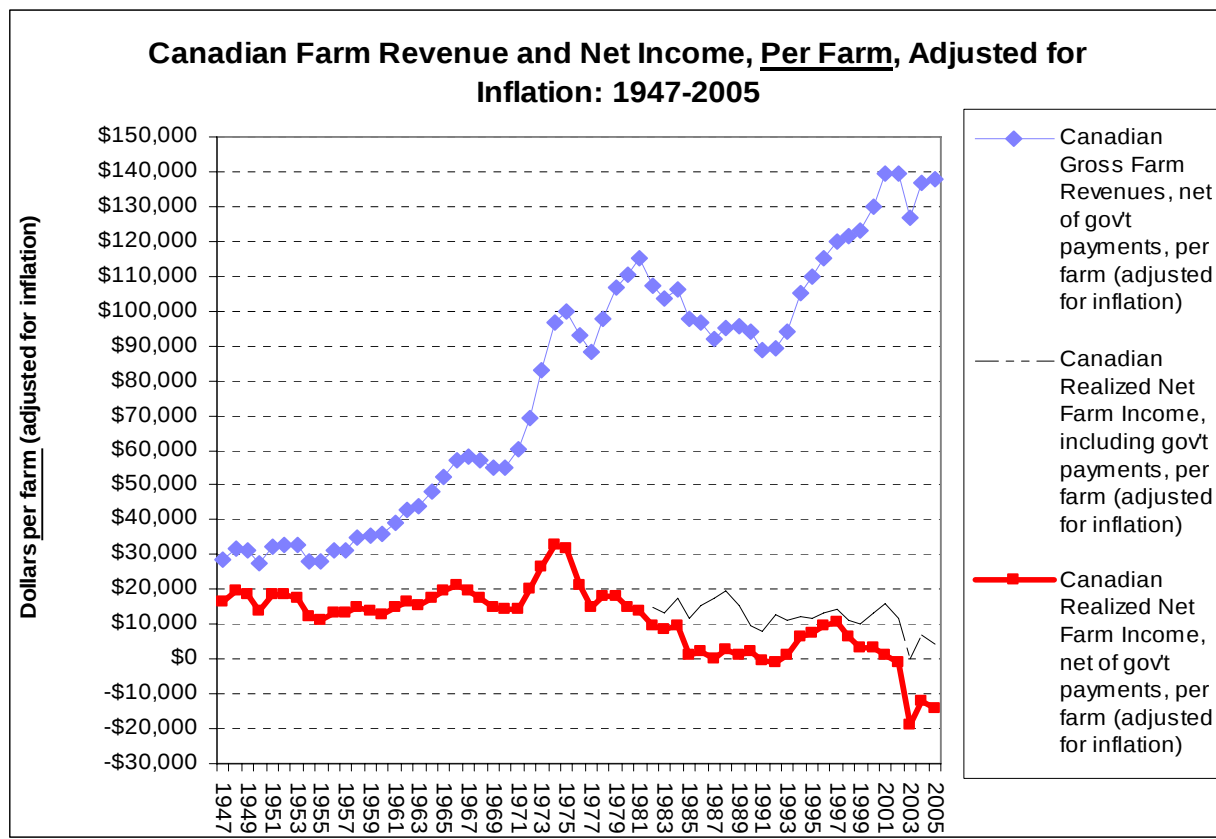


Tableau 2 Taille et rendement des exploitations agricoles aux Etats-Unis, 1992

Catégorie de taille (acres)	Rendements bruts moyens (\$/acre)	Rendements nets moyens (\$/acre)
4	7424	1400
27	1050	139
58	552	82
82	396	60
116	322	53
158	299	55
198	269	53
238	274	56
359	270	54
694	249	51
1364	191	39
6709	63	12

Source: U.S. Agricultural Census, vol 1, part 51, pp 86-96, 1992

Alors qu'il est notoire que la façon de tirer un revenu convenable de l'agriculture passe pour un fermier par le contrôle de la transformation et de la mise en marché, le système de gestion de l'offre mis en place au début des années 70 a confiné les agriculteurs au rôle de fournisseur de gros volume au prix de gros en les privant de leur autonomie et de la plus-value reliée à la transformation ou la vente directe de leur production. Fait ironique, puisque c'est justement de cela que devaient les protéger le système de gestion de l'offre ainsi que le monopole syndical.

À partir des années 70, le Québec agricole a entrepris de contrôler sa production dans divers secteurs (lait, œufs, volailles à cette époque) dans le but de stabiliser les prix payés aux producteurs et aussi d'avoir un pouvoir collectif de négociation des prix payés par les acheteurs. Cette époque correspond aux balbutiements du modèle de la Gestion de l'offre et à l'industrialisation de l'agriculture. C'est l'apparition des outils apparentés afin d'appliquer ce modèle : quota, surtaxe aux frontières, subventions au volume et surtout les fameux plans conjoints.

Aujourd'hui, ce modèle a démontré son incapacité à maintenir le nombre de fermes et à préserver le revenu net des fermes. De plus, il n'a pas contribué à informer les consommateurs sur la qualité des aliments. Nous pensons qu'il y a lieu de faire place à un modèle paysan, basé sur les besoins de notre population, sur le respect des ressources, sur une production de qualité et de proximité.

Nous parlons d'une révolution de l'agriculture québécoise parce que pour la première fois, nous pouvons saisir l'occasion d'orienter nos fermes vers une symbiose entre la qualité et le revenu. Une symbiose aussi entre la paysannerie et le désir de la société. Il sera nécessaire pour enclencher ce changement de modèle de commencer par définir **à quoi sert notre agriculture!**

Selon l'Union paysanne, l'agriculture doit servir à:

- ✓ **nourrir la population du Québec en quantité et en qualité.**
- ✓ **protéger les ressources nécessaires à la production agricole (eau, air, sols, travailleurs, bio-diversité,...)**
- ✓ **occuper le territoire, c'est-à-dire conserver la population en milieu rural.**

On peut constater, en observant le passé, que les outils mis en place ont servi le modèle industriel mais n'ont pas su atteindre les objectifs d'une saine agriculture. Il importe maintenant de découvrir ce qui n'a pas fonctionné et a affaibli notre agriculture.

1-B Analyse et critique de la Gestion de l'Offre et des plans conjoints

Les objectifs premiers de la gestion de l'offre, telle qu'elle fut pensée lors des années 50, étaient:

- 1- Provoquer une hausse sensible du revenu net du secteur agricole.**
- 2- Stabiliser les prix à la consommation.**
- 3- Protéger les fermiers**

Ces volontés auraient dû permettre à notre agriculture de vivre des jours prospères. Pourtant, l'ensemble des indicateurs démontre que c'est le contraire qui est arrivé. Le tableau qui suit démontre clairement que la mécanique de la gestion de l'offre, combinée à l'industrialisation de l'agriculture, n'a pas donné les résultats escomptés, au contraire. Lorsqu'on observe l'évolution du nombre de fermes, on réalise que ce sont précisément les fermes sous quotas de production qui ont disparu le plus rapidement.

Tableau 1 : Nombre de fermes par secteur de production et variation

	<u>1961</u>	<u>1997</u>	<u>2002</u>	<u>Variation (%)</u>
Lait	39 657	12 952	8000	-80%
Volaille	2 236	912	800	-64%
Autres animaux (Bovin, porc, mouton)	7 034	8 891		+26%
Céréales	185	2 517		+1260%
Grandes cultures	1 629	1 903		+17%
Fruits et légumes	1 659	2 091		+26%
Divers	586	5 355		+814%
Fermes diversifiées	8 568	979		-89%
Total	62 497	35 600		-43%
Source : Statistique Canada				

Avec Via Campesina, l'organisation paysanne internationale, l'Union paysanne considère que le principe de la gestion de l'offre des produits agricoles a beaucoup de bon, mais qu'il faut en revoir l'application en profondeur. Particulièrement les plans conjoints.

Un plan conjoint doit regrouper l'offre des fermiers, négocier de meilleurs prix et en réduire les fluctuations. Toutefois, un plan conjoint est un contrat assez vague. Des fermiers d'un secteur donné peuvent voter l'adoption d'un plan conjoint uniquement pour une stratégie de publicité afin de mousser les ventes. Un autre plan conjoint peut

aller plus loin et inclure une agence de vente unique centralisant toute la mise en marché du produit (sirop d'érable). Et un plan conjoint peut mettre en place des quotas de production et ainsi dicter le volume de production permis pour chaque fermier (comme dans le lait).

L'instauration d'un plan conjoint permet aussi dans certains cas le contrôle des frontières quant à l'importation des produits. En effet, à quoi bon restreindre la production des fermiers québécois si la production de l'Ontario ou des États-Unis peut venir inonder le marché et faire baisser les prix?

Pour mettre en place un plan conjoint, certaines conditions doivent s'appliquer. D'une part, il doit être autorisé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Ensuite, il doit être géré par un office de producteurs.

Pour la Régie des marchés agricoles, il importe que la mise en marché soit faite de façon ordonnée. Toutefois, il n'est pas nécessaire qu'un plan conjoint couvre tout le territoire de la province. Il est possible d'accorder un plan conjoint pour une région particulière, comme c'est le cas dans le secteur de la forêt, mais aussi pour un produit particulier ou même un acheteur particulier. Et effectivement, il y avait plus d'une soixantaine de plans conjoints dans les années soixante alors qu'il n'en reste que la moitié aujourd'hui.

Donc, il serait tout à fait possible de concevoir un plan conjoint taillé sur mesure pour un petit groupe de producteurs qui ont développé un produit d'une qualité particulière ou qui ont des acheteurs particuliers, en autant que la Régie des marchés y donne son accord.

1-C Plan conjoint vs coopérative

Présentement, une certaine confusion règne quant à la gestion des plans conjoints. En principe, un office de producteurs doit gérer un secteur particulier. Et en principe aussi, cet office pourrait réunir plusieurs groupes différents de producteurs qui donnent leur point de vue. Or, la situation de monopole syndical du Québec dans le domaine agricole fait en sorte qu'il n'y a qu'**un seul** organisme d'agriculteurs participant aux offices de producteurs, soient les fédérations de l'UPA. ***Le résultat est donc que le rôle d'une fédération et celui d'un office de producteurs sont confondus.***

Lorsqu'on s'adresse à la Régie des marchés pour obtenir des renseignements sur les dispositions légales, elle nous réfère souvent aux fédérations. De plus, les assemblées des fédérations et des offices se tiennent souvent le même jour et au même endroit. La Régie ajoute même que **« les décisions qui peuvent être prises par le conseil d'administration de l'office peuvent être prises par les administrateurs du Syndicat »**. En somme, pour les intervenants, le syndicat agricole et l'entreprise gérant la mise en marché, c'est la même chose.

Et si un producteur n'est pas satisfait de sa mise en marché, doit-il se plaindre auprès de son syndicat? Les agriculteurs mécontents d'un plan conjoint ou en litige avec l'office de producteurs se retrouvent tout simplement sans défense devant la Régie. Ils doivent payer à leur frais, s'ils le peuvent, leur avocat afin de les représenter. Voici un exemple odieux de la prise d'otage dans lequel l'UPA a réussi à cadenasser les agriculteurs avec la bénédiction de la classe politique.

Le système actuel des plans conjoints a visiblement empiété sur d'autres formules de mise en marché, les formules de coopérative, par exemple. A cet égard, les membres de la Commission Héon mettaient dès 1956 en lumière les éventuels dangers de plans conjoints unilatéraux. Dans l'esprit initial, les plans conjoints devaient compléter le mouvement coopératif agricole et non pas l'évacuer.

La requête de la coopérative Citadelle pour le sirop d'érable illustre bien ce conflit. En effet, en dépit du fait que l'entente du plan conjoint stipule qu'il ne doit pas nuire à la coopérative, l'instauration d'une agence de vente obligatoire et unique contrôlant la totalité du sirop commercialisé en vrac au Québec enlève toute possibilité à la coopérative de survivre. D'ailleurs, depuis l'instauration de l'agence de vente, parmi les trois coopératives actives dans le sirop d'érable....une seule a survécu.

Ce n'est pas un hasard si l'implantation des plans conjoints a correspondu à une disparition de la plupart des coopératives agricoles. A quoi sert une coopérative si la mise en marché passe par un canal unique comme une agence de vente obligatoire?

1-D Les Quotas

La valeur monétaire des quotas au Québec fait frémir juste à y penser, environ 13 milliards de dollars paraît-il! Il serait intéressant d'en connaître la valeur exacte puisque si les quotas appartiennent de façon économique aux agriculteurs, ils appartiennent néanmoins de façon morale à l'ensemble des citoyens puisqu'ils ont une portée collective.

L'État permet la gestion de l'offre par souci de bien commun afin de fournir un approvisionnement stable en produits agricoles à sa population et assurer un environnement économique solide aux agriculteurs. Alors, pourquoi les secteurs sous quotas sont-ils ceux qui disparaissent le plus rapidement???? Aurions-nous oublié la pérennité de l'agriculture en chemin?

Il est possible encore là de pointer la gestion en vase clos des quotas par les syndicats qui se sont ainsi approprié un bien collectif à des intérêts particuliers. La marchandisation des quotas a probablement été la pire des choses en agriculture au Canada, accélérant la disparition et la concentration des fermes tout en bloquant l'horizon de la relève.

La simple valeur des quotas a amplement dépassé les limites de la relève. En outre, il s'agit d'une concurrence plus que déloyale. Au moment de la distribution des quotas, ceux-ci étaient gratuits. Ces entreprises exigent aujourd'hui le prix fort de la part des nouveaux.

Alors qu'on aurait pu utiliser l'outil qu'est la gestion de l'offre de façon entièrement différente, le laisser-aller face à l'UPA nous a conduit à la situation actuelle où les quotas rendent pratiquement toute forme de relève quasiment impossible. Les seules exceptions sont ensuite fortement médiatisées mais ne font que confirmer la règle. En effet, on pourrait envisager un système de gestion de l'offre plus souple. Par exemple, la Belgique a mis en place deux quotas: un pour le lait commercial, comme ici, et un autre pour le lait vendu directement à la ferme.

En Allemagne, 5% du quota peut être vendu directement à la ferme. On pourrait ainsi donner le quota au lieu d'en faire une valeur spéculative. Et le donner en fonction de critères comme la priorité à la relève, aux régions éloignées, au biologique, etc. Ceci n'est d'ailleurs pas une utopie. La Fédération des producteurs d'œufs du Québec retient une petite quantité de quota pour le prêter à de nouveaux arrivants, après évaluation de leur projet. Si la façon de faire peut être modifiée, l'exemple démontre que le principe du don de quota selon des critères déterminés est tout à fait réalisable.

En fait, la gestion de l'offre a dérapé au moment où l'UPA a commencé à s'en servir comme outil de financement. C'est en bonne partie par le biais de la gestion de l'offre que la structure de l'UPA peut payer plus de 1000 employés et influencer le monde agricole sans opposition. Dans plusieurs cas, comme le lait, le sirop d'érable ou le lapin, toute une situation a été créée artificiellement pour justifier l'implantation de quotas.

Le cas du sirop d'érable.

Années 90: 2 acheteurs de sirop, dont le crédit a été approuvé par la fédération des producteurs de sirop d'érable de l'UPA, disparaissent avec une grande quantité de sirop, sans payer les producteurs. On réalise par la suite que leur crédit n'avait pas été vérifié correctement.

En 2000, la Fédération annonce la mise en place d'une agence de vente obligatoire, soi-disant pour éviter les fraudes avec certains acheteurs.

En 2001, cette agence ne vendant pas la totalité du sirop et mettant les producteurs dans une situation financière intenable, la fédération emprunte 100 millions à la Financière agricole, pour faire des avances de paiement aux fermiers. Sous hypothèque évidemment, la garantie étant le sirop des producteurs pour l'année en cours et les suivantes. En promettant un paiement rapide, l'agence provoque une hausse soudaine de la production. L'année suivante, c'est le désastre pour beaucoup. Les surplus s'accumulent, la qualité n'est pas toujours au rendez-vous et la plupart réalisent que le paiement qu'ils ont reçu n'était en réalité qu'un crédit et qu'ils doivent maintenant rembourser le trop-reçu, leur sirop n'ayant pas été vendu en totalité. De plus, ils doivent assumer les frais d'administration, de gestion et d'entreposage pour un sirop qu'ils n'ont plus et qu'ils aimeraient bien vendre eux-mêmes au besoin.

En 2002, la Financière annonce qu'elle ne reprêtera les 100 millions que s'il y a implantation de quotas de production. La Fédération annonce donc qu'il y aura des quotas, sur la base d'années écoulées et de l'année suivante. Résultat, la production augmente encore, chacun voulant une plus grande part de quota. Les surplus accumulés atteignent donc des sommets inégalés et la Fédération doit ensuite réduire les quantités reçues à 75% du quota.

Tout cela pour un produit dont le Québec est de loin le principal producteur sur la planète, au mépris de la clientèle bâtie par les producteurs pendant des décennies. Au niveau de la qualité, c'est la standardisation d'une denrée traditionnelle qui avait toutes les qualités d'un produit du terroir varié. Les conséquences seront désastreuses autant sur le nombre de fermes en opération que sur la qualité du produit. Mais bénéfiques pour la Fédération qui contrôle maintenant la quasi-totalité de la mise en marché du sirop et se finance ainsi à la source.

Et il ne faut surtout pas conclure que ce qui est bénéfique pour la Fédération l'est nécessairement pour l'ensemble des producteurs de sirop. **En 2005, la Fédération osait même se plaindre du fait que le prix du sirop ne couvrait pas les coûts de production, alors qu'elle a elle-même établi toutes les règles du marché.** Il ne faut pas oublier non plus que cette agence et ce système s'appliquent pour tous les producteurs, qu'ils soient reconnus comme tels ou non, qu'ils aient été invités lors du plan conjoint ou non.

Dans un autre secteur, quelques 800 personnes ont le statut de producteurs de volaille au Québec et peuvent ensuite dicter les règles qui contraindront des milliers d'autres. Madame démocratie était en vacances ce jour-là. 53 personnes ont reçu le statut de producteur de lapins et se sont partagé les quotas. Il y a pourtant bien plus que 53 fermes qui ont des lapins au Québec!

Le principe même de l'application des plans conjoints est biaisé. Pour obtenir le statut de producteur dans un secteur donné, il faut payer sa cotisation à l'UPA, ajouter une autre cotisation à un syndicat ou une fédération de l'UPA, ce qui nécessite généralement un certain volume de production, voire une certaine spécialisation. Ce mode ne laisse pas grand place pour les petits producteurs ou pour une mise en marché directe.

Lorsque l'Etat québécois a abandonné l'agriculture aux mains de l'UPA, il ne se doutait pas que la facture serait salée. Uniquement au chapitre des quotas, si ceux-ci devaient être abolis, c'est une valeur de plus de 13 milliards qui sera sans doute réclamée à l'Etat pour son remboursement. Faudra-t-il refiler une taxe supplémentaire aux consommateurs, comme ce fut le cas en Australie et en Nouvelle-Zélande?

Nous reconnaissons les valeurs du principe de la gestion de l'offre mais la formule québécoise exclut la relève, augmente l'endettement des fermes et standardise les produits? A titre d'exemple, alors que le lait est notre fleuron agricole, essayez donc de trouver légalement un seul litre de lait entier sur le marché!

On retrouve également une grande confusion entre un droit de produire conféré par quota et le contrôle de la mise en marché. Détenir un quota ne devrait pas obligatoirement signifier que la mise en marché soit contrôlée par une agence de vente obligatoire. Pourquoi ne pas laisser le fermier choisir sa clientèle, tout en fixant un prix plancher et un volume maximal de production? Ce qui est néfaste pour les fermiers, c'est la guerre des bas prix et les surplus mais laissons la liberté de la mise en marché. Sinon, c'est l'uniformisation des produits et des fermes, leur disparition.

1-E) Comment changer le modèle - Piste de solutions

Afin de redéfinir notre agriculture il est impératif de revoir le modèle appliqué depuis les années 60. Malgré la tentation de saupoudrer des mesures correctives il faudra plutôt en revoir les fondements avant d'aller plus loin.

Proposition 1 : Que le gouvernement Québécois confie à une équipe multidisciplinaire le soin d'explorer ailleurs dans le monde les différentes structures agricoles afin d'élargir nos horizons.

Proposition 2 : Que le gouvernement Québécois définisse une politique agricole claire afin d'orienter tout le modèle agricole québécois. Cette politique doit viser les objectifs suivants:

- ✓ nourrir la population du Québec en quantité et en qualité.
- ✓ protéger les ressources nécessaires à la production agricole (eau, air, sols, travailleurs, bio-diversité,...)
- ✓ occuper le territoire, c'est-à-dire conserver la population en milieu rural.

Proposition 3 : Réformer la Loi sur la mise en marché agricole de la façon suivante :

- La gestion de chaque plan conjoint doit être assurée par un Office de mise en marché multientrepreneurial dont font partie équitablement le ou les syndicats et associations de producteurs indépendants, les producteurs-transformateurs, les producteurs intégrés, les coopératives et les acheteurs ainsi qu'une représentation de l'État dans la production visée.
- les plans conjoints doivent renouer avec la démocratie. Il est inadmissible qu'une minorité de fermiers puissent dicter les règles de mise en marché pour l'ensemble des producteurs, sous prétexte qu'ils sont les plus gros ou les plus spécialisés. Si un plan conjoint ne peut joindre la grande majorité, il doit laisser de l'espace pour les autres.
- Les plans conjoints doivent être diversifiés et morcelés selon que l'exige la spécificité des produits, des groupes et des territoires concernés. Chaque plan conjoint doit faire l'objet d'un référendum auprès des producteurs et des producteurs-transformateurs concernés lors de sa création, à tous les 5 ans ou à la demande d'un nombre représentatif de ses membres.
- L'attribution des quotas devrait relever d'un organisme multipartite selon des critères établis, comme la priorité à la relève, à la production biologique, aux régions éloignées, etc.

- Le plan conjoint doit permettre aux groupements coopératifs de producteurs, dans le cadre d'une convention négociée, de commercialiser la production de ses membres (sorte d'opting out).
- Un protocole d'opting out, pouvant comporter le maintien de certaines obligations jugées essentielles, doit être prévu dans tous les règlements d'agence de vente ou de canal unique de vente. La vente directe aux consommateurs et la production artisanale ou de créneau ne doivent pas être soumises aux règles de commercialisation de l'agence de vente ou du canal unique de vente. En d'autres termes, les plans conjoints devraient toujours encourager la vente directe, locale, à la ferme et en aucun cas y faire obstacle.
- Les quotas de production payants déjà existants doivent être plafonnés, et les autres qui seront établis ne doivent pas être monnayables. De plus, ils doivent être répartis en fonction de la taille des fermes qu'on veut favoriser et de façon à favoriser la relève, la distribution régionale, les producteurs-transformateurs artisans, les produits de créneau et la vente à la ferme.
- Les règlements imposant une agence de vente ou un contingentement doivent faire l'objet d'un référendum auprès de tous les producteurs et producteurs-transformateurs et être précédés d'une information suffisante. Les assemblées des Offices de mise en marché doivent être clairement dissociées des assemblées syndicales. La participation ne doit nullement être limitée à une catégorie de producteurs spécialisés.
- Pour assurer un revenu garanti aux agriculteurs, il faut démonétariser les quotas et compléter les conventions de prix négociées par des programmes d'assurance et de rémunération de la multifonctionnalité conditionnels à la taille et aux pratiques de la ferme.
- Des règles permettant une saine concurrence et le développement de produits de créneau doivent être assurées dans l'attribution de volumes d'approvisionnement garantis aux transformateurs s'il y a lieu.
- Une réforme s'impose dans la composition et la nomination des régisseurs à la Régie des marchés pour assurer l'indépendance et la transparence nécessaire à cet organisme d'arbitrage des plans conjoints.

2-Le financement de l'agriculture

Premier exemple: le dérapage de l'industrie porcine.

A partir du moment où les subventions sont accordées selon le volume de production et que la plupart des programmes d'aide encouragent la spécialisation des fermes, il devient plus payant d'accroître la taille de la ferme. Ainsi, le programme d'assurance-stabilisation du porc n'est accessible que pour un élevage de plus de 300 porcs et dont la mise en marché passe obligatoirement par le babillard électronique de la Fédération des producteurs de porcs de l'UPA. En outre, le gouvernement exige une gestion liquide des fumiers, ce qui oblige les éleveurs à la construction de fosses coûteuses et à l'achat de machinerie adaptée à ce mode de gestion.

Deuxième étape: le revenu de la ferme ne s'est pas amélioré mais les dépenses explosent (engrais, machinerie, énergie, etc.). Les éleveurs n'ont aucune influence sur les prix, le babillard électronique étant basé sur la bourse de Chicago. Trois avenues sont alors possibles:

- ⌘ -diversifier les opérations en augmentant la plus-value du produit, par la transformation ou la mise marché.
- ⌘ -vendre au plus offrant.
- ⌘ -investir pour augmenter la taille de la ferme.

La diversification étant très difficile, étant donné que les subventions exigent le passage par le babillard électronique avec un prix unique, il ne reste que la vente ou la croissance. Alors qu'un élevage de 500 têtes était suffisant pour suffire aux besoins d'une famille dans les années 80, il en a ensuite fallu 2000 et maintenant 4000.

Mais les dépenses continuent leur expansion, alors que les prix stagnent ou régressent. La taille de l'entreprise doit donc s'accroître encore, jusqu'au point où cette valeur dépasse le montant que la relève est en mesure de déboursier. Les seules entités encore capables d'investir dans ce secteur sont les intégrateurs, grandes entreprises ayant investi dans la moulée et qui diversifient leurs opérations en confiant à contrat l'élevage de porcelets. Elles fournissent au jeune éleveur les porcelets, la moulée, les médicaments et le support technique et parfois même les bâtiments, que le jeune s'engage à rembourser. C'est le concept « clé en main » où la marge de manoeuvre du fermier est minimale mais son endettement maximal. Il subira de plus les pressions de sa communauté en raison des épandages de lisier et la multitude de nuisances en découlant (bris de route, odeurs, qualité de l'eau, etc) alors que les subventions iront au propriétaire des porcs, soit l'intégrateur.

A ce stade, les problèmes débordent amplement la tolérance sociale. Pour camoufler le problème, le MAPAQ investit dans des fosses coûteuses qui ne règlent en rien les dégâts de l'épandage et l'industrie mise sur des gadgets pour diminuer l'odeur ou des enzymes pour réduire les quantités de phosphore dans le lisier. Mais étant donné que rien n'est fait pour changer le fait que les dépenses continuent à augmenter alors que les prix stagnent, la taille des fermes devra encore augmenter, jusqu'au jour où des problèmes majeurs forceront l'industrie à un recul. On pense ici à un effondrement des prix, une baisse des subventions ou des épidémies, ainsi qu'il en a été dans les pays européens qui se sont lancés dans l'industrialisation de leur secteur porcin.

Pour les personnes oeuvrant dans le domaine, c'est une catastrophe. De pair avec l'inacceptabilité sociale, c'est la faillite financière tôt ou tard, le stress, poussant parfois au suicide, comme ce fut le cas aux Pays-Bas. L'industrie réclame encore plus de subventions, incluant de l'argent pour des usines de traitement de lisier.

Deuxième exemple: Le dérapage des subventions

En principe, les subventions devraient viser le soutien d'entreprises qui ont un impact positif sur la population du Québec, soit au niveau de la qualité des produits, de la sécurité d'approvisionnement, de la protection des ressources ou de la création d'emploi, etc. Or, lorsqu'on étudie la répartition des subventions agricoles, le bilan est loin de répondre à ces objectifs. L'exemple de la production porcine, associée à la monoculture du maïs, est patent. La moitié de la production est exportée, la monoculture s'intensifie, le nombre d'emplois diminue en dépit de l'argent investi. Les promesses du forum des décideurs de créer 15 000 emplois n'ont été que de la poudre de lisier aux yeux. Pendant les audiences du BAPE sur l'industrie porcine, l'Union paysanne a demandé au représentant du MAPAQ si une quelconque évaluation de l'impact des 300 millions du programme Prime-Vert sur la qualité de l'eau avait été faite. En réponse: nous sommes là pour construire des fosses, pas pour évaluer la qualité de l'eau.

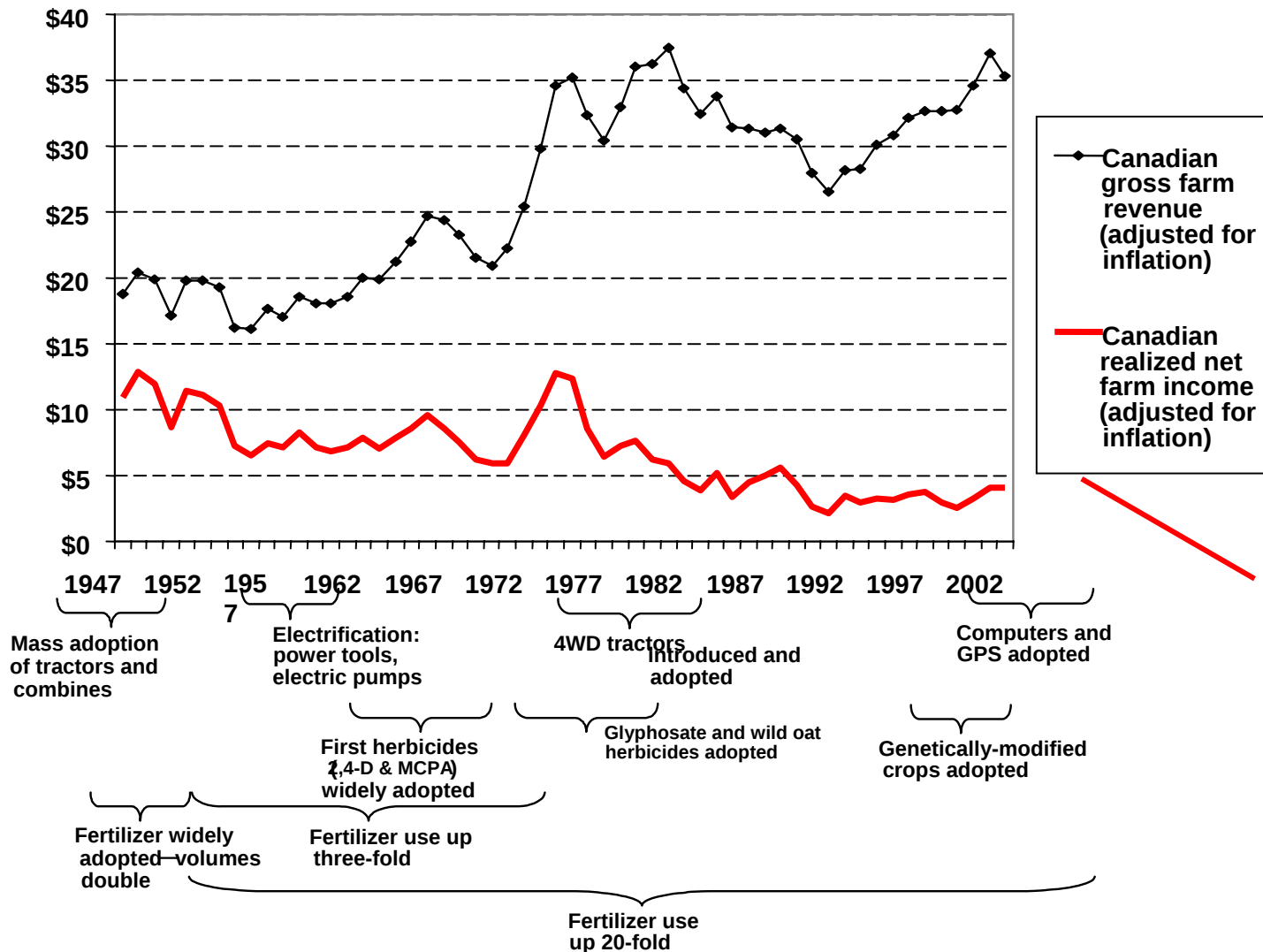
Le Québec agricole reçoit annuellement en subventions environ 1,4 milliards de dollars, de sources fédérale et provinciale, par le biais de divers programmes comme l'assurance-stabilisation, le remboursement de taxes foncières, la construction de fosses, etc. Et rien ne sert de jouer l'autruche en accusant les Etats-Unis de subventionner leur maïs. Par tonne de maïs, le Québec donne le même montant mais étant donné qu'il y a moins de Québécois que de gens aux Etats-Unis, la facture paraît plus grosse au sud.

1,4 milliards pour moins de 30 000 fermes, ça représente un coût d'environ 50 000\$ par ferme, par an. Toutefois, les subventions étant versées selon le volume de production, ce sont surtout les grandes entreprises qui en bénéficient alors qu'on abandonne

précisément le type de fermes désirées par notre société, comme la production biologique, les fermes de petite taille, la mise en marché directe, etc. En dépit de la facture importante, le revenu net des fermes est négatif, les surfaces en monocultures et en OGM augmentent, les emplois disparaissent, les villages ferment.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des revenus brut et net depuis 1947, en relation avec l'apparition de diverses technologies.

Billions of dollars (adjusted for inflation)

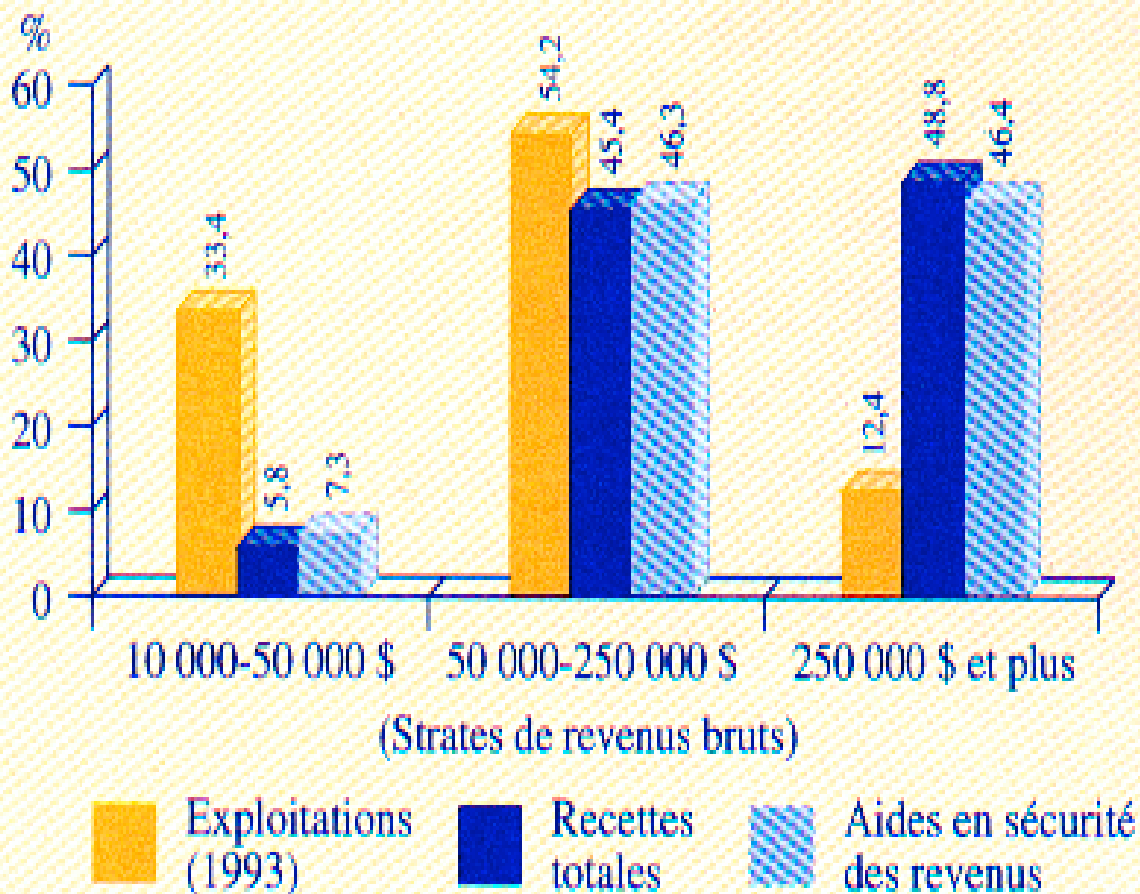


Le constat qui s'impose est que ces belles trouvailles que sont les OGM, les pesticides ou les ordinateurs de bord n'ont pas amélioré le revenu net des fermes, au contraire. La situation a peut-être profité à certains vendeurs mais le fermier en sort perdant.

s
lu

...moins, mais ne reçoivent que 12% de l'aide, alors que les grandes, qui ne sont pourtant que 12%, reçoivent 46% de l'aide. Si les grandes fermes sont supposément rentables, pourquoi ont-elles besoin de toute cette aide?

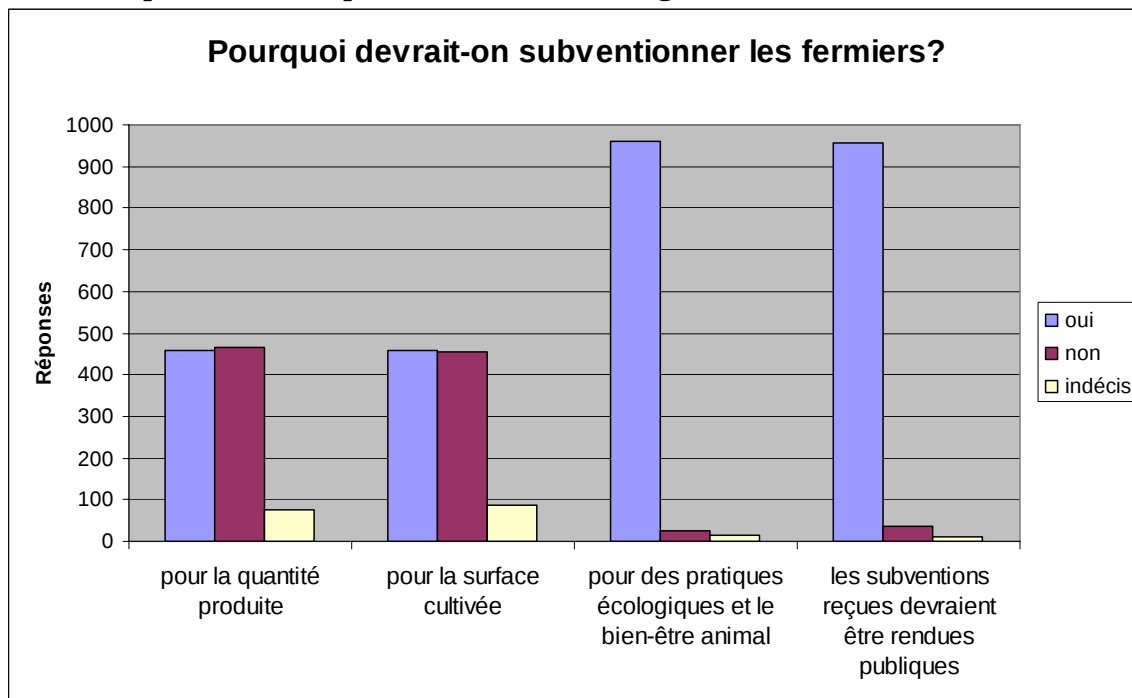
Répartition des exploitations, des recettes totales et des aides en sécurité des revenus, Québec, moyenne 1991 à 1993



Source : Statistique Canada

De la même façon, il est plus que temps que l'information concernant les subventions soient du domaine public. Il n'est pas normal que la population paie plus de la moitié des plans de fertilisation sans avoir le droit d'en connaître la teneur ou que des grandes entreprises reçoivent des montants plus que substantiels pour ensuite plaider la cause du capitalisme libre et de la saine concurrence...

Selon le sondage d'Equiterre, 81% des gens interrogés sont d'accord pour que le gouvernement soutienne financièrement ceux qui produisent bio. Il est temps que la société civile ait son mot à dire sur l'attribution des subventions agricoles et sur le type de fermes qu'elle désire soutenir. Le prochain tableau émane d'un sondage réalisé auprès de 1000 personnes en Allemagne en 2006.



Proposition: **réorientation du soutien financier en fonction d'un cahier de charges**

Le troisième changement touche le soutien financier des fermes. Cet argent, au lieu d'être attribué au volume de production ou pour des cultures nuisibles comme les monocultures, devrait être remis directement au fermier, sous la condition du respect d'un cahier de charges. Concrètement, ceci signifie que pour recevoir le paiement, une ferme devrait suivre des règles comme: diversité de culture, réduction de pesticides, taille réduite, etc.

Le principe de base de cette proposition est de donner de l'argent non pas pour la production de denrées, ce que le marché est censé faire, mais plutôt pour des services que le fermier a toujours fait ou devrait faire mais que le marché seul ne

rémunère pas, comme la protection de l'environnement ou la création d'emplois. C'est la base d'un nouveau contrat social entre la société et l'agriculture: un soutien, mais pour des services désirés par la population. Cette entente peut prendre différentes formes. Vous trouverez en annexe des extraits de la politique suisse.

3- L'imputabilité, la démocratie et l'information

Pour les non-initiés, ce logo ne représente pas une quelconque certification biologique ou une qualité particulière mais bien qu'un aliment a été irradié! Et encore, il faut que la teneur en aliments irradiés dépasse 5% du contenu total. Sinon, c'est l'anonymat complet.



Les OGM ne sont pas identifiés du tout. Ni les pesticides, ni les engrais chimiques, ni les antibiotiques de croissance, ni les conditions d'élevage, etc. Pendant que l'UPA continue de clamer haut et fort que les consommateurs achètent toujours le moins cher, le comportement d'achat de la population démontre de plus en plus que les gens magasinent et ne vont pas nécessairement acheter la pire des minoues, le moins cher des chandails en polyester, ou les disques du chanteur le moins cher, en autant qu'on leur donne l'information nécessaire pour faire un choix.

Si tous les aliments sont présentés de façon identique et qu'il n'y a aucune façon de les différencier, il va de soi que le moindre prix trouvera acheteur. Donnons l'information et les gens voudront du bio, du terroir, du produit local ou des pratiques d'élevage ou de culture convenables.

Propositions

- ⌘ Si l'agriculture veut prétendre au soutien financier de l'Etat, elle se doit d'être transparente et d'appliquer les règles de base de la gouvernance et éviter les conflits d'intérêt. L'information alimentaire doit devenir disponible (OGM, pesticides, engrais chimiques, méthodes d'élevage, irradiation, origine géographique...) afin que les citoyens puissent faire des achats éclairés. Le développement du terroir, du bio ou de la production de proximité est à ce prix. Connaître le contenu de son assiette relève du droit élémentaire de chaque citoyen.

- ⌘ De même, l'information concernant l'attribution de subventions aux fermes doit être rendue publique, comme les plans de fertilisation.
- ⌘ La fin des conflits d'intérêts. Les fonds publics, comme ceux de la Financière agricole, ne doivent plus être gérés par l'industrie privée. L'industrie pharmaceutique ne gère pas le budget de la santé, il ne devrait pas en être autrement en agriculture. Un pseudo-syndicat qui devient banquier et patron de la mise en marché, c'est du conflit structurel. Des promoteurs porcins ou autres qui siègent au sein des conseils municipaux ou des MRC lors de débats les concernant, c'est du conflit d'intérêt. Et les citoyens veulent entendre autre chose que de payer un avocat pour régler le problème. Des mécanismes existent pour permettre une intervention auprès de délits divers comme le vol. Il devrait en être de même pour les délits d'initiés ou les conflits d'intérêts.
- ⌘ Le monopole de l'UPA doit être aboli, donnant ainsi le droit à une représentation démocratique aux laissés pour compte de la production agricole ainsi qu'à tous ceux qui ont une vision différente de l'agriculture, de façon à ouvrir la porte à d'autres points de vue en matière de mise en marché.
- ⌘ La formation agricole, en particulier à l'université Laval, doit offrir une alternative, soit des cours orientées vers un autre modèle agricole. Pourquoi n'y a-t-il aucun cours sur la mise en marché directe, sur les petits élevages diversifiés, sur la transformation à petite échelle, à la ferme, etc?
- ⌘ Nécessité de fixer des règles d'évaluation et des indicateurs de performance

Il est aberrant de constater qu'il a pu s'écouler des décennies sans que la Régie des marchés fasse une évaluation de la gestion de l'offre ou que la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) ne procède à une analyse de son impact sur la relève ou l'exode des populations rurales. Cette proposition vise donc la mise en place d'indicateurs de performance appliqués à des objectifs de durabilité et conformes aux objectifs d'une politique agricole. Ces indicateurs pourraient par exemple mesurer le taux de relève, le revenu net des fermes, la bio-diversité, le ratio entre l'énergie fossile utilisée et l'énergie alimentaire produite, le pourcentage de matière organique des sols, l'érosion, la qualité de l'eau, le rendement énergétique des fermes et des agro-carburants, etc. Ces indicateurs serviraient à mesurer l'efficacité des programmes mis en place par rapport aux objectifs fixés.

4- L'occupation du territoire et la protection du territoire agricole

Selon la rumeur, il y a pénurie de sols de bonne qualité au Québec, moins de 2% étant utilisable. Les statistiques officielles des années 50 nous montrent pourtant un portrait tout autre, où près de 8% du territoire était utilisé! Mais le modèle actuel ne laisse pas d'espace pour la différence. Même si les sols de la plaine laurentienne sont plus propices à une agriculture intense, il n'en reste pas moins que l'agriculture est possible en bien d'autres endroits. Il n'y a qu'à regarder dans les Alpes ou les Andes, en Asie, en Chine, au nord de la Scandinavie, bref partout ailleurs sur la planète, pour constater que l'agriculture peut être pratiquée sur un territoire bien plus vaste que le long de l'autoroute 20. 12 000 fermes laitières en Gaspésie dans les années 50, ça en dit long sur le potentiel agricole.

Mais encore faut-il avoir le droit de s'établir et le droit de produire. Lorsque les représentants de la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec) établissent de façon arbitraire qu'une ferme doit détenir au moins 100 hectares pour être rentable, ils bloquent l'accès à la terre pour tous ceux qui voudraient démarrer. Et quand on constate la crise actuelle du revenu agricole, nous attendons toujours la démonstration que les grandes entreprises sont plus rentables! Si c'était le cas, elles n'auraient pas besoin des subventions...

Nous croyons ici nécessaire de définir ce qu'est une ferme familiale, concept qui se trouve à l'opposé de l'industrie agro-alimentaire. On peut considérer ces deux éléments comme étant les extrémités d'un continuum. Sur la ferme familiale, la famille possède et contrôle la grande majorité des ressources et des opérations comme la terre, le travail, le capital, la technologie et la gestion. À l'opposé, l'industrie agro-alimentaire est basée sur la division et la répartition du travail et des ressources parmi les propriétaires, les gestionnaires et les ouvriers.

Il importe de faire cette définition pour déterminer le type de fermes que nous voulons développer sur le territoire québécois.

Propositions

-revoir le mandat de la CPTAQ de façon à ce que les décisions qu'elle prend favorisent la ferme familiale, la mise en marché locale, directe et régionale, la relève, l'occupation du territoire.

-la CPTAQ devrait aussi faire la distinction entre la banlieue de Montréal et les régions rurales. Les fermes ne démarreront jamais à l'intérieur des villages et il est

illusoire de penser que terre et habitation puissent être éloignées l'une de l'autre. En d'autres termes, il faut permettre la construction d'une résidence sur une terre, et pas uniquement pour les projets de plus de 100 hectares. Il n'est pas ici question de permettre l'établissement de quartiers de bungalows urbains en zone verte mais de permettre l'accès à la terre sur une vaste échelle, au lieu de consolider les terres des survivants du système.

5- La politique agricole

Exemple: Le piège de la politique d'exportation (Conquête des marchés, nourrir la planète, la Chine et gna gna gna)

Les trois principales denrées agro-alimentaires exportées par le Québec sont:

- ⌘ le porc
- ⌘ les boissons
- ⌘ les dérivés du cacao

La première est au ban des accusés en matière d'environnement et de coût de subvention. Les deux autres sont à base de sucre et de cacao, produits issus des conditions misérables de travail des pays du sud.

Sans vouloir exclure l'exportation de certaines denrées, comme le sirop d'érable, il est extrêmement dangereux de faire de l'exportation un objectif, surtout pour des denrées alimentaires originant d'un climat nordique comme le nôtre. Nous ne contrôlons pas les décisions politiques à l'étranger, ni les habitudes des consommateurs dans les pays où nous exportons, ni la concurrence étrangère. Le cas du porc est patent.

Notre production porcine est basée sur des techniques énergivores, comme le chauffage des étables et la culture de plantes de climat chaud comme le maïs et le soya. Avec des salaires plus élevés qu'au sud, nous avons donc des coûts de production relativement élevés. Il était prévisible que nous aurions de la concurrence à moindre coût, que ce soit en provenance du Brésil, de l'Asie ou de l'Afrique. Et si ce ne sont pas les coûts, ce seront les exigences de qualité. Et qu'advient-il lorsque les clients étrangers exigeront que les animaux aient un accès à l'extérieur? Etant donné la valeur des usines d'élevage et leur structure inflexible en béton et acier, les éleveurs sont dépendants et tombent facilement en crise, occasionnant des coûts supplémentaires en subventions pour le maintien artificiel de prix ou de compensations diverses.

Et de toute façon, on ne devrait pas faire de l'exportation simplement parce que l'expression sonne bien dans les milieux financiers. Si l'objectif était d'améliorer la situation financière des fermes, c'est raté. Même en pleine période d'expansion de la production porcine, le nombre d'emplois parmi les éleveurs a baissé.

- o 1996 3645 producteurs porcins
- o 2001 3470
- o Baisse de 5%

Autre exemple: Notre modèle n'a rien de durable

Notre société a tendance à évaluer l'agriculture, lorsqu'évaluation il y a, selon des critères de rendement maximal brut. Meilleure production laitière par lactation, nombre de porcelets sevrés par truie, nombre d'oeufs par poule par an, etc.

Pourtant, ces résultats ne correspondent en rien aux objectifs d'une agriculture qui se respecte et qui respecte la qualité de l'alimentation, le bien-être des animaux et l'environnement. Que vaut un maximum de lait par lactation si la durée de vie moyenne d'une vache est de 3 ans et demi ou si les truies sont bonnes pour la saucisse après moins de 15 mois, sans que le fermier ait pu faire un revenu net intéressant?

Au chapitre de l'énergie, le modèle agricole nord-américain est condamné à la catastrophe si nous gardons le cap actuel. En dépit du fait qu'il s'agisse d'un secteur primaire, notre industrie agro-alimentaire consomme en énergie non-renouvelable plus de calories ou de joules que ce qu'elle produit en énergie alimentaire. Ce n'est donc qu'une question de temps avant l'effondrement du système, en plus de vivre en état de dépendance face à des approvisionnements extérieurs.

Actuellement, en Inde, l'agriculteur produit 16 calories alimentaires avec 1 seule calorie investie en énergie fossile. Aux États-Unis, pour la même calorie investie, on ne produit que 0,5 calorie alimentaire. Question quiz: quelle pratique agricole est la plus efficace?

Inde	1 cal	produit	16 cal
USA	1 cal	produit	0,5 cal

(tiré de John Seymour et Herbert Girardet, Fern vom Garten Eden)

Une politique correcte de l'agriculture devrait inclure le concept de souveraineté alimentaire. Celle-ci devrait inclure les principes suivants:

- le droit des consommateurs à choisir le contenu de leur assiette
- le droit des fermiers de choisir leurs outils de production, comme de réutiliser leurs semences.
- le droit d'un peuple de choisir son type d'agriculture, sans influence extérieure comme celle de l'OMC.

6- Le syndicalisme agricole

« En défendant les intérêts des agriculteurs, ils (les présidents des syndicats de base) considèrent ne plus pouvoir convaincre les instances supérieures, en particulier la Confédération, parce qu'ils ont la ferme conviction que l'UPA écoute mais n'entend plus ses agriculteurs et que l'UPA n'est plus représentée par l'ensemble des agriculteurs.

Dans l'ensemble, les présidents ne sentent plus le pouvoir de convaincre leur Union. Ils proclament que l'UPA s'est dirigée vers le développement de l'industrialisation depuis une dizaine d'années par la venue entre autre de l'OMC, laissant ainsi les petits producteurs à leur compte et en favorisant les gros producteurs.

S'ils ne peuvent plus convaincre, on laisse place au doute, à la démotivation et à la non-participation. Qu'est-ce que ça donne?

...

L'Union paysanne est donc perçue comme un message, un signal, un élément déclencheur afin de faire réveiller l'UPA. « L'union paysanne est seulement le reflet de ce que nous, producteurs agricoles, ne sommes pas capables d'avouer ». D'ailleurs, certains présidents songent à s'y joindre. Une façon de faire la moue à ceux qui n'entendent plus, voire même un chemin naturel à emprunter vers un avenir meilleur.

Ce texte est extrait non pas d'un congrès de l'Union paysanne mais d'un document intitulé: « Analyse suite aux rencontres des présidentes et présidents des syndicats de base des trois Fédérations de l'UPA de la région de Québec (Lévis-Bellechasse, Rive-Nord et Lotbinière-Mégantic) », en octobre 2001. Dans ce rapport, les 24 présidents de ces trois régions recommandent de « **considérer l'Union paysanne afin de découvrir de nouvelles idées.** »

La question du monopole de l'UPA, bien qu'elle puisse sembler à premier abord étrangère au débat sur l'agriculture, est au contraire au centre de la tempête et doit ici être abordée. Pendant des décennies, l'UPA a étendu son contrôle bien au-delà d'un simple rôle de représentation syndicale. Son influence est maintenant démesurée sur le financement de l'agriculture, sur la mise en marché, sur les orientations municipales, sur l'aménagement du territoire et sur les instances gouvernementales de contrôle et de supervision.

Cette association corporatiste, puisqu'on ne peut plus parler de syndicat, a eu les commandes en main et n'a pas su aborder les questions principales en matière de revenu net des fermes, la concentration des marchés, l'environnement, la qualité de l'alimentation, etc. Ce mode de gestion se solde par un échec.

Des groupes entiers de paysans et de travailleurs agricoles n'ont droit à aucune représentation. La définition même de producteur agricole force à la production spécialisée et méprise l'objectif premier de toute forme d'agriculture depuis des millénaires, à savoir la production de nourriture pour nourrir sa famille. Trop petit, pas à la mode, trop diversifié, gentleman-farmer, fermette, fermier du dimanche, hobby, toutes ces étiquettes sont véhiculées pour mépriser toute forme alternative d'agriculture qui ne correspond pas au modèle prôné.

L'UPA a « oublié » sciemment que l'agriculture, sur notre planète, sert d'abord à nourrir sa famille, ensuite la communauté, puis la région. L'exportation passe en dernier. Pas le contraire.

Lorsque le fermier est insatisfait du prix payé par son abattoir mais que le prix est dicté par son propre syndicat et que l'abattoir est la propriété du même syndicat, que les règles de mise en marché ont été édictées par le même syndicat qui le poursuivra au besoin s'il ne respecte pas les règles, où ce fermier peut-il se plaindre?

En fait, l'UPA n'est pas un syndicat mais plutôt une association patronale. Ses membres ne sont pas des employés mais des patrons d'entreprise. Même que les travailleurs agricoles n'ont aucun droit de reconnaissance au sein de ce monopole. Alors qu'il n'y a même pas de salaire minimum en agriculture, l'absence de protestation de la part de l'UPA à ce sujet démontre clairement un intérêt patronal. La formule Rand, valable pour les syndiqués dans les autres secteurs, n'a aucune raison d'être dans les mains de l'UPA où elle se trouve dénaturée.

Loin de vouloir nier le rôle de l'UPA, nous croyons toutefois qu'elle ne représente qu'une partie du monde agricole. Travailleurs agricoles, petites fermes, artisans d'une agriculture différente, autant d'éléments qui n'ont pas droit au chapitre. Situation d'autant plus étrange que le gouvernement du Québec a remis en 2006 à l'Union paysanne le prix Claire-Bonenfant pour la promotion des valeurs démocratiques mais qu'il continue de maintenir le monopole de l'UPA.

Pour l'Union paysanne, il est clair qu'un changement de cap en agriculture passe par une révision de ce monopole. A preuve la situation actuelle. Le gouvernement du Québec ne peut plus tolérer que des milliers de fermiers se fassent poursuivre par leur propre syndicat, sans aucun droit de défense.

Conclusion et résumé

La crise agricole ne se règlera pas en une seule mesure. Le temps du rapiéçage est révolu. Plusieurs changements majeurs devront être entrepris mais conformément à de nouvelles orientations. Pendant des décennies, les décisions politiques ont façonné le monde agricole tel que nous le connaissons aujourd'hui et ont influencé un ensemble de facteurs: les subventions, la mise en marché, la protection du territoire, les structures d'abattage et de transformation, la formation, etc. C'est l'ensemble de ces facteurs qui doivent aujourd'hui être réorientés sinon l'agriculture québécoise n'en sera bientôt plus une et on exhibera les derniers survivants pour nous rappeler une époque révolue.

Notre agriculture s'étiole, se fane. Alors qu'elle devrait être le terreau de la diversité, de l'initiative, de l'expérimentation, elle s'uniformise. Les fermes survivantes de la grande disparition se ressemblent de plus en plus. Même la machinerie s'uniformise.

Lorsqu'on lit le rapport de la commission Héon de 1957, on constate que nombre de recommandations sont d'ordre technique, comme établir des mesures contre les chiens errants, réduire le pourcentage de gras des carcasses de porc, en somme des mesures visant à augmenter le rendement, le tout sans trop se soucier des grands objectifs. Cinquante ans plus tard, force est de constater que dans la grande majorité, ces recommandations ont été suivies, mais qu'elles aboutissent aujourd'hui aux problèmes et aux crises qu'on connaît.

Il ne s'agit pas ici de faire des recommandations de gauche ou de droite ou encore d'omettre les aspects économiques, au contraire. Nos arguments sont de nature économique, visant à démontrer le déficit qu'entraîne l'industrie agro-alimentaire, en termes de subventions, de dépendance, de développement régional, de création d'emplois, de coût environnemental ou de santé, etc.

1) une politique agricole

Le premier changement qui doit être effectué consiste en l'élaboration d'une politique agricole qui donnera l'orientation aux intervenants et à la fonction publique. Au lieu de travailler à des programmes de soutien pour du maïs transgénique en monoculture, la Financière agricole et les ministères de l'agriculture pourraient concevoir un soutien au biologique ou à la mise en marché directe. Il ne s'agit donc pas de tout jeter par la fenêtre mais de réorienter la machine.

Pour guider l'ensemble des décisions et soutiens touchant le secteur agricole, cette politique agricole devrait comporter les objectifs suivants:

✓ **nourrir notre population en qualité et en quantité**

Cet objectif porte sur la souveraineté alimentaire, et reconnaît aux consommateurs le droit de connaître le contenu de leur assiette mais aussi le droit des peuples de déterminer le type d'agriculture qu'il veut soutenir, sans intervention de l'OMC par exemple. (La souveraineté alimentaire inclut aussi: la production locale d'aliments, l'accès à la terre, à l'eau, au financement, être à l'abri de la pollution génétique par les OGM, être à l'abri du dumping, le droit d'un peuple d'avoir sa propre politique agricole, sans influence de l'extérieur.)

L'exportation peut encore trouver sa place mais ne doit plus être un objectif. On sous-entend aussi la reprise du contrôle sur les outils de transformation, d'abattage, de mise en marché.

✓ **Protéger les ressources nécessaires à la production agricole**

La nouvelle politique devrait viser la protection des sols, de l'eau, de l'air, de la bio-diversité, de la forêt, mais aussi des conditions de travail des fermiers et des gens qui oeuvrent dans ce secteur ainsi que de la transférabilité des fermes à la relève. Cette protection doit s'étendre aux conditions et au droit de représentation des travailleurs agricoles.

✓ **Occuper le territoire de façon décentralisée**

Alors que le Québec fait tranquillement figure de pays du tiers-monde en concentrant sa population dans quelques grands centres et en abandonnant le reste du territoire à l'industrie, une politique agricole doit viser à contrer l'exode des populations rurales, des jeunes en particulier, permettre l'établissement de relève ainsi que d'autres utilisations du territoire (multifonctionnalité).

2) Le second changement concerne le droit à l'information et la démocratie.

- ⌘ Si l'agriculture veut prétendre au soutien financier de l'Etat, elle se doit d'être transparente et d'appliquer les règles de base de la gouvernance et éviter les conflits d'intérêt. L'information alimentaire doit devenir disponible (OGM, pesticides, engrais chimiques, méthodes d'élevage, irradiation, origine géographique...) afin que les citoyens puissent faire des achats éclairés. Le développement du terroir, du bio ou de la production de proximité est à ce

prix. Connaître le contenu de son assiette relève du droit élémentaire de chaque citoyen.

- ⌘ De même, l'information concernant l'attribution de subventions aux fermes doit être rendue publique, comme les plans de fertilisation.
- ⌘ La fin des conflits d'intérêts. Les fonds publics, comme ceux de la Financière agricole, ne doivent plus être gérés par l'industrie privée. L'industrie pharmaceutique ne gère pas le budget de la santé, il ne devrait pas en être autrement en agriculture. Un pseudo-syndicat qui devient banquier et patron de la mise en marché, c'est du conflit structurel. Des promoteurs porcins ou autres qui siègent au sein des conseils municipaux ou des MRC lors de débats les concernant, c'est du conflit d'intérêt. Et les citoyens veulent entendre autre chose que de payer un avocat pour régler le problème.
- ⌘ Le monopole de l'UPA doit être aboli, donnant ainsi le droit à une représentation démocratique aux laissés pour compte de la production agricole ainsi qu'à tous ceux qui ont une vision différente de l'agriculture, de façon à ouvrir la porte à d'autres points de vue en matière de mise en marché.
- ⌘ La formation agricole, en particulier à l'Université Laval, doit offrir une alternative, soit des cours orientés vers un autre modèle agricole. Pourquoi n'y a-t-il aucun cours sur la mise en marché directe, sur les petits élevages diversifiés, sur la transformation à petite échelle, à la ferme, etc?
- ⌘ Les citoyens et communautés doivent avoir un droit de regard décisionnel sur l'implantation de projets industriels agricoles, et pas seulement des consultations « bidon ».

3) réorientation du soutien financier en fonction d'un cahier de charges

Le troisième changement touche le soutien financier des fermes. Cet argent, au lieu d'être attribué au volume de production ou pour des cultures nuisibles comme les monocultures, devrait être remis directement au fermier, sous la condition du respect d'un cahier de charges. Concrètement, ceci signifie que pour recevoir le paiement, une ferme devrait suivre des règles comme: diversité de culture, réduction de pesticides, taille réduite, etc.

Le principe de base de cette proposition est de donner de l'argent non pas pour la production de denrées, ce que le marché est censé faire, mais plutôt pour des services que le fermier a toujours fait ou devrait faire mais que le marché seul ne

rémunère pas, comme la protection de l'environnement ou la création d'emplois. C'est la base d'un nouveau contrat social entre la société et l'agriculture: un soutien, mais pour des services désirés par la population. Cette entente peut prendre différentes formes. Vous trouverez en annexe des extraits de la politique suisse.

4) Des indicateurs et des règles d'évaluation

Cette proposition vise donc la mise en place d'indicateurs de performance appliqués à des objectifs de durabilité et conformes aux objectifs d'une politique agricole. Ces indicateurs pourraient par exemple mesurer le taux de relève, le revenu net des fermes, la bio-diversité, le ratio entre l'énergie fossile utilisée et l'énergie alimentaire produite, le pourcentage de matière organique des sols, l'érosion, la qualité de l'eau, le rendement énergétique des fermes et des bio-carburants, etc. Ces indicateurs serviraient à mesurer l'efficacité des programmes mis en place par rapport aux objectifs fixés.

5) Instaurer une politique de souveraineté alimentaire

6) Quelques mesures urgentes

Gestion de l'offre

- mettre un terme à la hausse des coûts des quotas et mettre sur pied un groupe de travail ayant pour mandat de repenser le modèle de la gestion de l'offre. Ce groupe devrait obligatoirement être multipartite et donc inclure des représentants des acheteurs, des transformateurs, des consommateurs, de la société civile...

Monopole de l'UPA

- Permettre à d'autres associations ou membres de participer aux offices de producteurs (donc lever le monopole de l'UPA).

Annexe 1: Programme suisse en matière agricole (extraits)

Voici une partie des exigences de la Suisse pour avoir droit aux paiements directs:

Art.17 surface utile minimale: 1 hectare

Art.18 besoin en travail minimum: au moins 0,3 unité de main-d'oeuvre.

Art.2 Effectifs maximum

- a. 150 truies mères qui ont mis bas au moins une fois
- b. 270 truies tarées
- c. 1000 jeunes truies
- d. 1000 porcelets
- e. 1000 porcs à l'engrais
- f. 12 000 poules pondeuses
- g. 12 000 poulettes d'élevage
- i. 200 veaux à l'engrais
- etc.

Art.12 prélèvement d'une taxe

L'office prélève une taxe lorsque le nombre d'animaux gardés est dépassé.

- a. 500 francs par truie mère (environ 500 dollars canadiens)

Art.20 Echelonnement des contributions en fonction de la surface ou du nombre d'animaux.

Taux de réduction des contributions

- 1 jusqu'à 30 ha ou jusqu'à 45 unités animales: 0% de réduction
- 2 de 30 à 60 ha ou entre 45 et 90 unités animales: 25% de réduction
- 3 de 60 à 90 ha ou entre 90 et 135 unités animales: 50% de réduction
- 4 plus de 90 ha ou plus de 135 unités animales: 100% de réduction, donc aucune aide.

Art.21 Plafonnement des paiements directs en fonction des besoins en main-d'oeuvre.

La somme maximale des paiements directs s'élève à 55 000 francs par unité de main-d'oeuvre.

Art. 23 Plafonnement des paiements directs en fonction de la fortune déterminante.

L'exploitant dont la fortune déterminante dépasse 1 million de francs n'a pas droit aux paiements directs.

Art. 7 Part équitable de surfaces de compensation écologique

1 Les surfaces de compensation écologique doivent représenter au moins 7% de la surface agricole utile de la ferme.

5 Des bandes extensives de surface herbagère ou de surface à litière d'une largeur minimale de 3m doivent être aménagées le long des cours d'eau, des haies, des berges boisées et des lisières de forêt.

Art. 30 Plafonnement des contributions

Les contributions sont allouées pour un maximum de 2 unités animales par hectare dans les zones de grandes cultures. (donc un concept de densité animale maximale par hectare).

CIBLE : Mise en œuvre de la 1ère Politique agricole du Québec (politique gouvernementale liant le MAPAQ, le MDDEP, le MSSS, le MESL, le MAMR, le MCC)

L'OFFRE

- **Mission :** Assurer une agriculture viable et une alimentation saine au Québec
- **Objectifs :**
 - Nourrir la population du Québec en quantité et en qualité
 - Protéger les agriculteurs et les ressources nécessaires à la production agricole (sols, eau, air, bio-diversité)
 - Occuper le territoire, c'est-à-dire conserver la population en milieu rural
- **Forces :**
 - Des terres agricoles encore utilisables
 - La possibilité d'autosuffisance dans plusieurs domaines
 - Le savoir-faire d'hommes et de femmes passionnés d'agriculture depuis plusieurs générations
 - Un potentiel élevé au niveau de la relève
 - Diversité des savoir-faire et des pratiques
- **Faiblesses :**
 - Le modèle productiviste est voué à l'échec
 - Absence d'acheteurs régionaux
- **Opportunités :**
 - 4- L'existence d'un débat public et la participation des citoyens
- **Menaces :**
 - Monopole de l'UPA
 - Disparition de l'agriculture au Québec
 - Graves problèmes de santé publique

DESIGN DE LA MISE EN ACTION**Orientations gouvernementales :**

- Assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire du Québec
- Prioriser l'agriculture destinée à nourrir les Québécois par rapport à l'agriculture destinée à l'exportation
- Le respect de l'agriculteur et du citoyen est au centre des préoccupations

Moyens d'action majeurs :

- Soutien financier en fonction d'un cahier de charges
- Plafonnement de l'aide financière
- Pluralité syndicale : fin du monopole de l'UPA
- Révision du rôle de la CPTAQ
- Indépendance de la Financière agricole par rapport à l'UPA
- Encouragement à la vente directe et à l'instauration de marchés publics locaux
- Réenlignement de la formation agricole

Programmes et mesures :

- Aide à l'agriculture biologique
- Aide à l'établissement des jeunes agriculteurs
- Aide à la conversion des fermes porcines pour la production sur litière
- Aide à la transmission des savoir-faire
- Aide à la protection des races patrimoniales

Information et promotion :

- Mise en place de nouvelles règles d'étiquetage (provenance/mode de production/OGM/irradiation)
- Accès à l'information sur l'aide publique
- Accès à la documentation agricole et à l'aide technique

LA DEMANDE**Segmentation du marché**➤ **Groupes-cibles :**

- Population à la recherche d'aliments sains produits au Québec et vendus dans une fourchette de prix abordables
- Les producteurs agricoles qui veulent vivre de l'agriculture
- Population à la recherche de produits locaux et régionaux
- Population à la recherche d'aliments produits dans le respect des travailleurs agricoles, des ressources et de l'environnement
- Les jeunes qui veulent prendre la relève et vivre de l'agriculture
- Population désirant vivre dans un milieu rural sain et harmonieux

➤ **Partenaires :**

- Union paysanne
- UPA
- Associations de consommateurs
- Ordre des agronomes du Québec
- Institutions d'enseignement en agriculture (ex. Université Laval/Saint-Hyacinthe/La Pocatière/Nicolet)
- Organismes de défense de l'environnement

Système de suivi et d'évaluation permettant de faire des réajustements à la Politique agricole du Québec